

# RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPEENS

PROCEDURE ECRITE

Novembre du 23 novembre 2018

ILE DE LA REUNION  
FRANCE





## SOMMAIRE

- 1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion**
- 2. Décision du Comité National de Suivi**
- 3. Annexes : Diaporama des points soumis à l'avis du CNS**

 UNION EUROPEENNE	Ile de La Réunion – Comité National de Suivi  Procédure écrite – Novembre 2018	
--	--	--

En raison des mouvements sociaux qui ont touché notre île, le programme du Comité National de Suivi du 21 au 23 novembre a dû être ajusté.

Les réunions techniques se sont déroulées le mercredi 21 novembre comme prévu initialement. Cependant, la réunion plénière du 23 novembre a dû être annulée. En conséquence, afin de recueillir les avis des membres du CNS sur les points inscrits à l'ordre du jour une procédure écrite a donc été organisée le 30 novembre 2018.



## 1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion

Suite à cette procédure, 2 avis sont parvenus, il s'agit du CESER (Conseil Economique Social et Environnemental de La Réunion) et de la Préfecture. Ces avis n'appellent pas de modification des propositions soumis à l'avis ou à l'approbation du comité national de suivi.

## 2. Décision du CNS

### ***1.1 PO FEDER 2014 – 2020***

Le comité :

- Prend acte de l'état d'avancement du programme et de la dynamique de programmation et réalisation à fin 2018 ainsi que de la mise en œuvre des grands projets, des ITI et des instruments financiers ;
- Approuve les nouveaux critères de sélection et la modification des critères de sélection inscrits à l'ordre du jour du comité et présentés dans les documents aux membres du CNS ;
- Prend acte de l'état d'avancement des plans d'évaluation et de communication et de la modification du planning de mise en œuvre.

### ***1.2 PDRR 2014-2020***

Le comité :

- Prend acte de la dynamique de mise en œuvre du PDRR ;
- Prend acte du point d'information sur les travaux de révision du PDRR
- Prend acte de l'état d'avancement des plans de formation et de communication ;



### **1.3 PO FSE 2014-2020**

Le comité :

- Prend acte de la dynamique d'avancement du programme.
- Approuve les ajustements du programme.
- Prend acte de l'avancement du plan d'évaluation.
- Prend acte de l'avancement du plan de communication.

### **1.4 Volet régional du PO national IEJ**

Le comité :

- Prend acte de l'avancement du volet déconcentré du PO national IEJ.
- Prend acte des orientations pour la poursuite du programme

### **1.5 Mesures régionalisées du PO National FEAMP**

Le comité :

- Prend acte de l'avancement des mesures régionales et du Plan de Compensation des Surcoûts ;
- Approuve la proposition de révision de la maquette initiale des mesures régionales du PON FEAMP.



UNION EUROPÉENNE

**COMITE NATIONAL DE SUIVI  
DES PROGRAMMES  
EUROPEENS**

**ANNEXE :  
Diaporama des points soumis  
à l'avis du CNS**

# Comité National de Suivi pluri-fonds

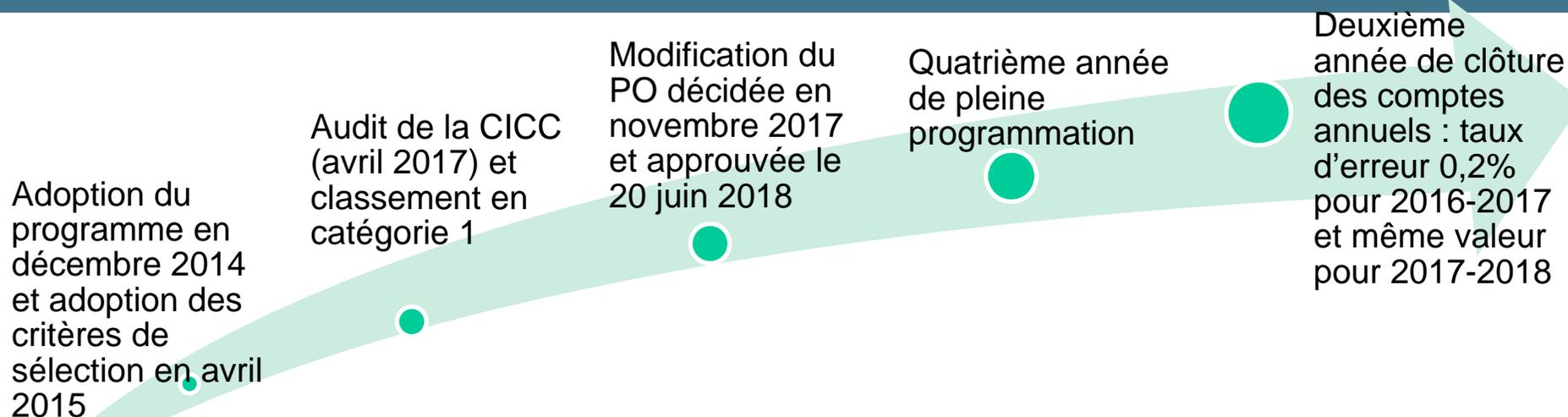


# Comité National de Suivi pluri-fonds PO FEDER



# Dynamique d'avancement du programme

## Avancement de la mise en œuvre du programme



### Données clefs à fin 2018

58% de taux de programmation

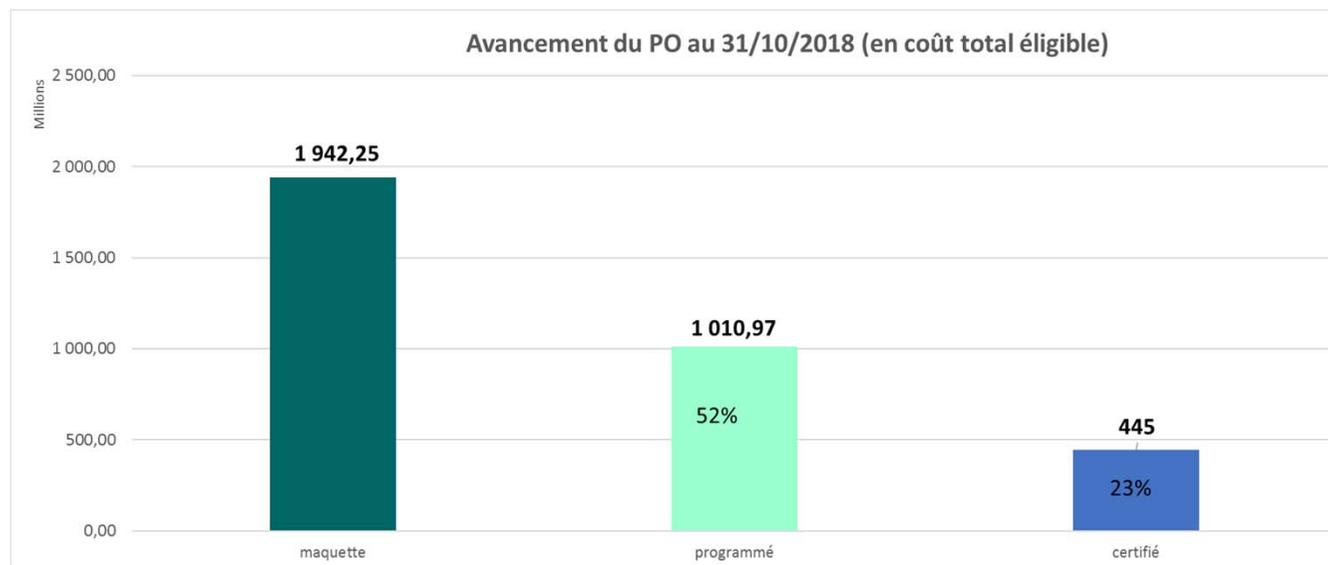
25% de taux de certification

Taux d'erreur < 0,2%

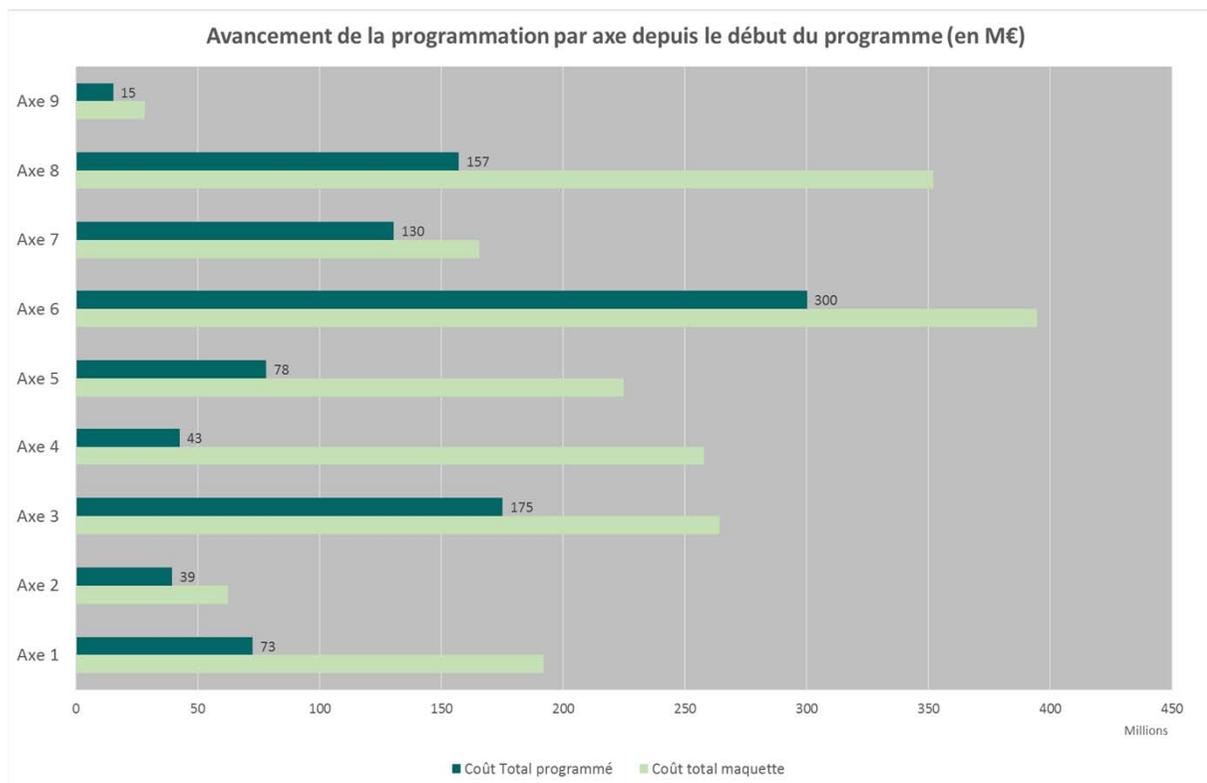
Niveau de certification > de 20 M€ au seuil de dégagement d'office depuis le 06/09/2018

## Avancement au 31/10/2018

- Programmation 702 dossiers sélectionnés pour un coût total 1 010 966 915,09 euros, soit 52% de la maquette disponible et un montant FEDER de 521 347 713,05 euros.
- certification 445 413 824 euros de dépenses totales ont été retenues par l'AG.
- paiements Le montant cumulé des appels de fonds s'élève à 415 296 364 euros.



## Avancement de la programmation par axe



- Les 5 premiers axes en programmation représentent 70% des coûts totaux programmés)

- un rythme en nette progression sur les axes 1, 2 et 5 ;

- l'axe 4 enregistre à ce stade un retard lié à l'abandon du GP SWAC mais qui sera rapidement comblé (programmation de 35M€ en décembre 2018)

# Données financières au 31/10/2018

Axe prioritaire	Coût total maquette	FEDER maquette	Nombre de dossiers programmés	Coût Total programmé	% CT programmé	FEDER programmé	Somme de Dépenses présentées par le bénéficiaire (DDP)	Somme de Dépenses retenues par l'instructeur (CSF)	Somme de Dépenses validées AC (1)	Somme de Dépenses prises en compte dans un Appel de Fonds
Axe 1	192 124 643	136 924 000	124	72 567 294	37,8%	51 818 109	31 285 931	19 799 351	14 116 180	14 108 869
Axe 2	62 455 000	49 964 000	5	39 493 962	63,2%	26 483 420	0	0	0	0
Axe 3	264 311 196	140 135 184	269	175 129 876	66,3%	78 917 360	90 425 685	62 576 161	52 079 268	52 079 268
Axe 4	257 930 953	148 780 000	84	42 523 839	16,5%	26 683 906	19 151 100	12 643 558	10 666 920	10 666 920
Axe 5	224 928 571	157 450 000	42	78 146 034	34,7%	50 350 527	13 705 403	9 355 067	6 412 220	6 412 220
Axe 6	394 600 000	166 960 000	10	300 169 079	76,1%	124 687 030	262 093 966	262 938 673	261 863 321	261 863 321
Axe 7	165 654 286	115 958 000	31	130 484 739	78,8%	75 243 569	44 087 927	32 463 822	31 509 080	31 509 080
Axe 8	352 008 414	190 284 816	125	157 189 608	44,7%	74 155 182	53 850 072	36 561 187	21 152 604	21 152 604
Axe 9	28 235 366	24 000 061	12	15 262 484	54,1%	13 008 609	9 231 373	9 076 005	7 272 992	7 272 992
Total général	1 942 248 429	1 130 456 061	702	1 010 966 915	52,1%	521 347 713	523 831 458	445 413 824	405 072 585	405 065 274

(1) Appel de fonds du 16/11/2018 non comptabilisé

## Mise en œuvre des grands projets (1/3)

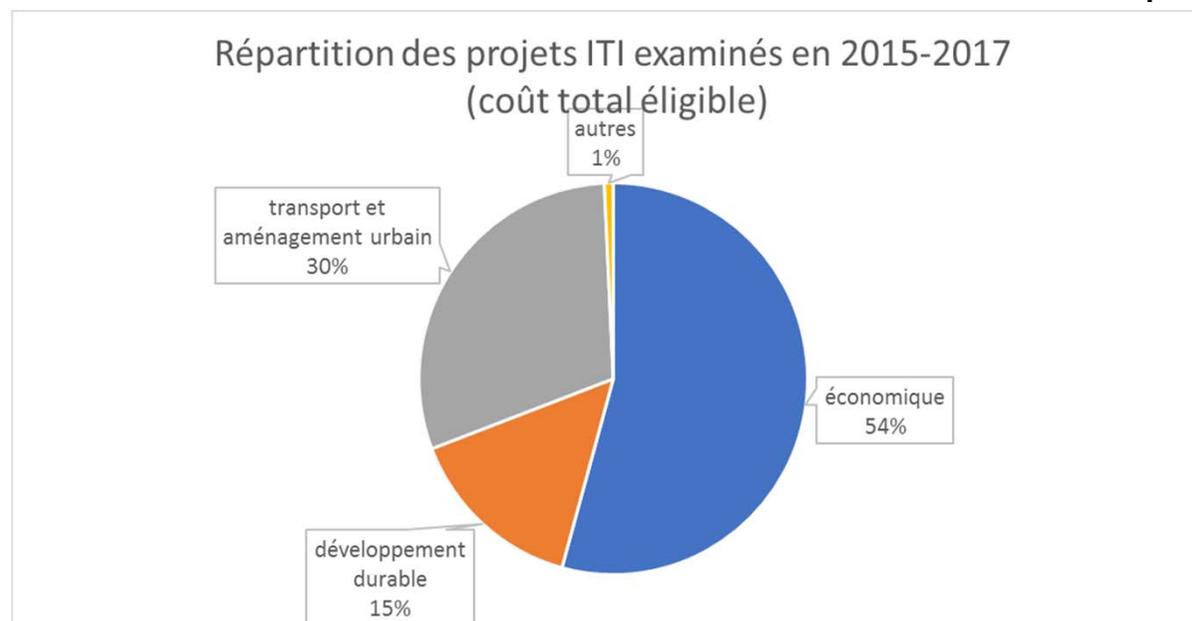
Grand Projet	Date de Soumission	Date prévisionnelle de mise en œuvre	Date prévisionnelle d'achèvement	Commentaires
THD	Notifié le 11/06/2018	2018, T4	2022, T4	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'AG a notifié le dossier GP à la Commission via SFC le 11 juin 2018</li> <li>Programmation du dossier FEDER en octobre 2018</li> <li>Notification du marché prévue en novembre 2018</li> </ul>
NRL avec TCSP	26/12/2016	2014, T1	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du GP le 04/04/2017 ;</li> <li>Opération en cours de réalisation ;</li> <li>Programmation du premier dossier de demande FEDER en mars 2017, pour 259M€ de dépenses éligibles ;</li> <li>203,3M€ de dépenses certifiées en 2017 ;</li> </ul>
UVE (ILEVA)	2020, T1	2020	2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement initial d'un porteur de projet par la Région, sur la méthodologie GP</li> <li>Orientation vers un objectif « zéro déchets », mise en cohérence nécessaire des projets au regard du futur PRPGD (approbation prévue en déc 2019)</li> </ul>

## Mise en œuvre des grands projets (3/3)

Grand Projet	Date de Soumission	Date prévisionnelle de mise en œuvre	Date prévisionnelle d'achèvement	Commentaires
<b>Aggrandin-dissement de l'ARRG</b>	2019, T4	2017	2022	<p>Distinction d'au moins 2 projets indépendants, suite à l'analyse complémentaire menée fin 2016 sur le périmètre du GP. Conclusion soumise à la CE qui l'a confirmée en mai 2017. À ce stade :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier 1 (hors GP) : Travaux liés au maintien de la capacité opérationnelle des pistes (comprenant RESA) ;</li> <li>• Démarrage des travaux en 2017 ;</li> <li>• Programmation FEDER en sept 2017 pour 26,6M€ de dépenses éligibles ;</li> <li>• Livraison des 4 RESA en déc 2017.</li> <li>• Dossier 2 (GP) : Travaux liés à l'augmentation de la capacité de l'aérogare ;</li> <li>• Travaux et procédures environnementales séquencés, dont une 1ère phase déjà réalisée pour 17M€ de dépenses qui n'ont pu être programmées, ni certifiées ;</li> <li>• La finalisation du dossier GP est prévue pour 2019-T1, la décision environnementale liée aux ultimes travaux restant l'unique pièce attendue pour une transmission prévue fin 2019, Conformément aux préconisations de JASPERS (nécessité de disposer de l'ensemble des autorisations avant avis final), le dépôt prévisionnel du dossier GP a dû être reporté, induisant de fait un décalage tant au niveau de la programmation des crédits FEDER que de la certification, et une distorsion entre l'avancement du projet (17M€ de dépenses réalisées) et sa traduction au titre du PO</li> </ul>

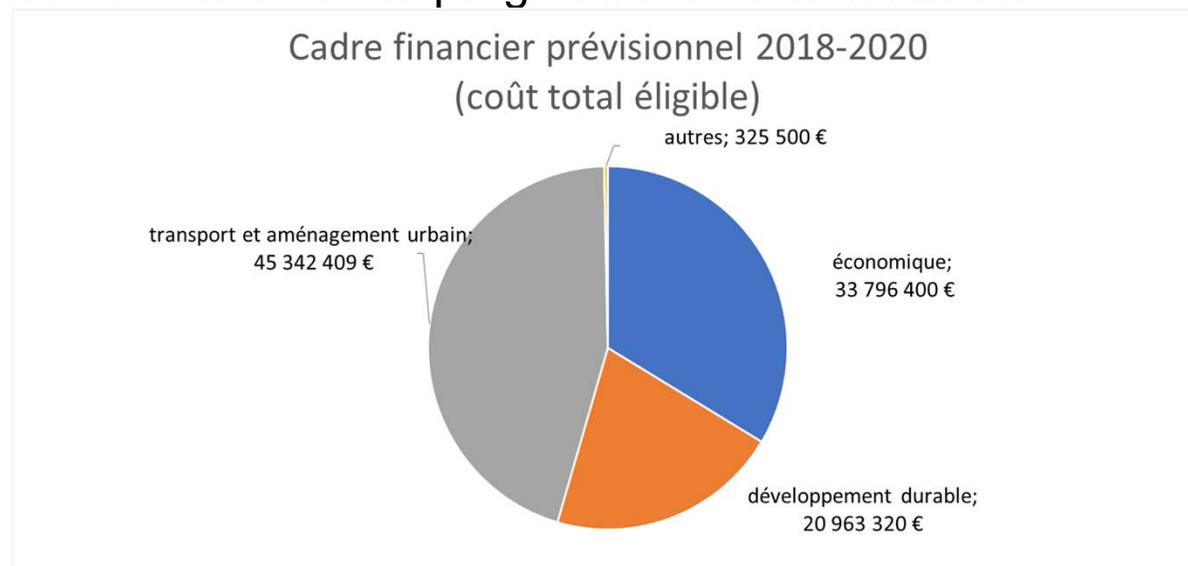
## ITI - Bilan de la période 2015-2017

- Au titre de 2015-2017, 74 opérations ont été examinées en comité territorial pour 58,75M€ de dépenses éligibles (27,7 M€ de FEDER) soit 32% de la dotation prévisionnelle inscrite dans les contrats.
- Afin de ne pas rompre la dynamique de programmation, l'AG a proposé la mise en place d'un avenant temporel pour permettre la programmation de dossiers complets sur le plan de l'instruction avant la mise en œuvre de la deuxième phase.



## ITI - La seconde sous période 2018-2020

- Une démarche partenariale avec les EPCI a été reconduite pour l'élaboration de la seconde période de contractualisation avec un critère partagé de maturité des projets (démarrage des travaux avant le 31 décembre 2019).
- La deuxième phase des contrats ITI, mise en place par avenants au contrat initial a été validée par la Commission Permanente du 30 octobre 2018.
- Les avenants notifiés sont en cours de signature.
- Les premiers dossiers seront programmés avant fin 2018.



## Mise en œuvre des IF

- Suite à l'accord conclu avec le FEI (Fond Européen d'Investissement) le 12 septembre 2017, le Fonds de Fonds créé a été doté d'un fonds total de 50M€, (dont 30M€ intégrés au POE FEDER) :

- ✓ dont 40M€ consacré à l'outil de dette

La BFC OI a été désignée pour porter l'instrument, nommé « I-run by BFC » est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018

- ✓ Et 10M pour les opérations en capital

La Société d'Investissement retenue pour le second outil « Essor PME Réunion », a été désignée le 6 novembre 2018.

# Approbation des critères de sélection

## Nouveaux critères de sélection

- Suite à l'introduction de deux nouvelles actions, des critères de sélections sont soumis à l'approbation du comité national de suivi :
  - ✓ Axe 1, OS 2 « augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3 »

### **Action « Développement de l'innovation sociale et ouverte » :**

- projet d'intérêt régional et intéressant les secteurs stratégiques de la S3 ;
- Le développement de projets collaboratifs permettant d'accompagner l'innovation territoriale (sociale et ouverte) sera encouragé ;

- ✓ Axe 7, OS 19 « Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissement publics de santé »

### **Action : « Les opérations d'extension, de rénovation, de restructuration et d'équipement d'établissements publics de santé retenues contribueront à améliorer l'offre de soins et la qualité d'accueil pour la prise en charge de la population sur les trois niveaux de prises en charges (proximité, recours et référence) ».**

- les opérations d'extension et de restructuration permettant de créer de nouvelles surfaces d'accueil ou l'amélioration significative des conditions d'hébergement et d'accueil (surface minimale par chambre, confort, cadre paysager... ,).
- les opérations dont le calendrier prévisionnel de réalisation montre un engagement juridique au 31 décembre 2019 avec des marchés de travaux signés.

# Modification de critères de sélection

## Critères de sélection

- Modifications des critères de sélection pour l'OS 22, relatifs à l'action suivante:
  - ✓ Les actions en matière de création d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques (ITI et hors ITI) sont retenues sur la base des critères suivants:

Ces projets sont dédiés à l'accueil d'entreprises ayant des activités de production, de transformation et/ou de services aux entreprises ou à des Organismes de recherche et développement ayant une activité marchande.

Ces activités appartiennent à tous les secteurs à l'exception : du secteur de la production agricole primaire (**hors transformation**) et de la pêche et de l'aquaculture (**hors transformation**) ; ~~consistant à la préparation des produits à la 1ère vente effectuée dans les exploitations agricoles ainsi que la préparation des produits à la 1ère vente à des revendeurs ou à des transformateurs ; de la pêche et de l'aquaculture~~ ; sidérurgie, charbon, construction navale, fibres synthétiques, transports et infrastructures correspondantes, production et distribution d'énergie, et infrastructures énergétiques ; activité libérale ; activité à prédominance commerciale (+50 % du CA de l'entreprise souhaitant louer l'immobilier aidé) ; hébergement, restauration et loisirs ; activités financières et assurance / activités intra groupe / sièges sociaux / conseils en gestion.

## Mise en œuvre du plan d'évaluation

Deux évaluations ont été mises en œuvre au cours de l'année :

- L'évaluation de mise en œuvre à mi-parcours ;
- L'évaluation d'impact à mi-parcours sur la thématique « Améliorer l'innovation et la compétitivité des entreprises ».

Les travaux sont en cours :

- Les résultats intermédiaires ont été présentés au Comité Régional d'Evaluation, le 16 novembre 2018 par le prestataire ;
- Les rapports finaux feront l'objet d'une présentation au tout début 2019.

# Evaluation du PO FEDER de la Région Réunion 2014-2020

Evaluation à mi-parcours  
(Lot 1 et Lot 2)

CRE

16 novembre 2018



The better the question,  
The better the answer.  
The better the world works.



## Une dynamique de programmation prudente mais un taux de certification élevé



### Un taux de programmation modéré qui s'explique par :

- Des abandons (SWAC) ou redéfinition de projets (THD)
- La loi NOTRE (redéfinition des compétences des communes, retard pris sur les ZA)
- Un décalage calendaire entre ANRU et FEDER (retard de conventionnement ANRU empêchant le déblocage des fonds FEDER intervenant en cofinancement)
- La mise en place des ITI (mise en place des procédures et de mobilisation des acteurs)
- Délais inhérents aux procédures « grands projets »



En juin 2018, la Réunion se classait en troisième position des régions françaises avec le plus fort taux de certification.

Cette bonne dynamique de certification tient en partie à une spécificité réunionnaise : **la programmation des projets à un stade de maturité avancé**. Ce faisant, l'autorité de gestion garantit une **accélération du processus de certification des dépenses**.

#	Autorité de gestion	% de dépenses certifiées	Montant de dépenses certifiées
1	Région Auvergne-Rhône-Alpes (PO Auvergne)	20%	72,3 M €
2	Région Grand-Est (PO Lorraine)	18%	101 M €
3	Région Réunion	17%	316 M €
4	Région Bourgogne-Franche-Comté (PO Franche-Comté)	16%	55,5 M €
5	Région Grand-Est (PO Champagne-Ardenne)	10%	50,9 M €

Source : Rapport CGET, Juin 2018



Rappel : le taux de certification s'élevait à 21,3% du coût total certifié au 31/10/18

## Un programme opérationnel globalement pertinent au regard des besoins du territoire, malgré quelques réserves

---

### Des thématiques pleinement adaptées aux besoins du territoire

1. En amont de la mise en œuvre, **une procédure de concertation Etat/Région/Département** a permis une prise en compte de tous les besoins essentiels du territoire
2. **Les modalités d'association du bloc communal permettant d'identifier et de prendre en compte les besoins locaux** (déploiement des ITI, qualité des procédures ITI intégrant dans plusieurs cas des « Comités des maires », fléchage ITI des Fiches Action relevant de stratégies urbaines de développement intégré)

### ... malgré quelques réserves

Certaines limites à la capacité du PO à répondre aux besoins du territoire peuvent être soulignées :

- **Exigence de concentration thématique vs besoins de rattrapage en infrastructures** : un retard marqué de la Réunion en la matière qui nécessiterait un soutien accru
- **Des difficultés à mobiliser dans la durée l'écosystème réunionnais de la Recherche autour des thématiques de la S3 (OT1)**
- **Un temps d'adaptation des nouvelles procédures ITI par les EPCI** qui a pu ralentir la remontée de projets issus des « territoires » au cours de la 1<sup>ère</sup> phase de la programmation.

## Plan de communication

### Le plan de communication du PO FEDER s'articule en 3 temps :

-  Temps 1 : Une communication centrée sur les guichets uniques  
Outils mobilisés : campagne média avec spot télé, journées portes ouvertes, articles dans la presse quotidienne, partenariat média avec la presse spécialisée, conférence de presse
-  Temps 2: Communication régulière en intégrant la dématérialisation par le site web FEDER  
Outils mobilisés : campagne média avec spot télé, partenariat média pour émission télé grand public FEDER, articles dans la presse quotidienne, partenariat média avec la presse spécialisée
-  Temps 3 : l'information en continu  
Outils mobilisés : ceux des temps 1 et 2 avec optimisation des coûts  
Ouverture d'une page Facebook dédiée

## Perception des bénéficiaires



Les éléments présentés dans cette diapositive sont des résultats intermédiaires (enquête réalisée en ligne auprès des bénéficiaires entre le 25/10/2018 et le 15/10/2018; n=173)

48%

des bénéficiaires ont déclaré que leurs projets n'auraient pas pu être réalisés sans aide FEDER.

93%

des bénéficiaires ont déclaré être prêts à recommander à d'autres porteurs de s'engager dans un projet FEDER



### Un outil pour renforcer la compétitivité

- L'objectif le plus souvent cité pour la mobilisation du FEDER est « **Améliorer la performance de la structure au regard des objectifs fixés** » (63%), suivi de « Améliorer le positionnement concurrentiel/la compétitivité de ma structure » (45%), « Améliorer l'image et la crédibilité de la structure » (36%)



### Le FEDER peut être associé à d'autres fonds européens

- Seuls **18% des porteurs ont bénéficié d'autres fonds européens** (pour 46% il s'agit du FSE et pour 21% de Horizon 2020).



### Un accompagnement bénéfique pour la gestion des dossiers

- 49% des porteurs ont été accompagné lors du montage du projet (par des organismes consulaires, des cabinets de conseil, des services de la Région).
- 93% ont été satisfaits ou très satisfaits de cet accompagnement.
- **78% des porteurs sont satisfaits ou très satisfaits des relations avec les services instructeurs.**



### Une gestion administrative du FEDER lourde mais surmontable

- 47% des répondants estiment que l'aspect le plus contraignant d'une demande FEDER est la liste des pièces nécessaires au montage du dossier et pour 36% les délais de paiement après transmission des pièces de solde
- 33% des bénéficiaires considèrent que les moyens humains nécessaires pour monter et suivre le dossier de subvention FEDER sont aussi un obstacle. 48% des porteurs estiment avoir passé entre 10 à 30% du temps consacré au projet à la gestion administrative et financière du dossier FEDER.
- **72% des répondants Les obligations de gestion sont « complexes mais surmontables ».**

# Restitution de la réunion technique FEDER du 21/11/2018

## Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Avancement du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Le représentant de la CE salue le haut le niveau de certification des dépenses qui témoignent d'une mise en œuvre efficiente du programme au regard du niveau de programmation.</li> <li>•La CE se réjouit d'un dépassement du seuil de DO depuis septembre 2018 avec une avance de 20M€ et informe que le nouvel appel de fonds reçu à la mi-novembre a été traité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•L'AG précise que ce faible écart entre les deux taux s'explique par la sélection de projets à un stade de maturité avancé ce qui permet d'avoir une bonne visibilité sur la réalisation des opérations et de raccourcir les délais entre la sélection et la certification des dépenses ainsi qu'un pilotage par la certification.</li> <li>•L'AG précise que les prévisions de certifications actuelles permettent d'envisager le dépassement du seuil 2019 l'année prochaine sans difficulté majeure.</li> </ul>

## Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Avancement du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le représentant de la CE souligne la part importante des opérations relatives à l'amélioration des connaissances dans les soutiens accordés au titre de l'Axe 1. Sur l'objectif spécifique dédié à la valorisation de la recherche par le secteur économique, les projets collaboratifs ou directement portés par les entreprises sont moins représentés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'AG rappelle les contraintes liées à l'écosystème local de la recherche et au tissu économique. Pour autant, le niveau de programmation actuel dépasse d'ores et déjà le niveau atteint en fin de programme 2007-2013 sur les mêmes thématiques.</li> <li>L'AG et les membres du CNS ajoutent que la mise en œuvre des outils d'ingénierie financière pourrait apporter une réponse aux besoins de financement des entreprises. Les start-up en particulier, pourraient ainsi disposer de la trésorerie nécessaire pour préfinancer leurs dépenses dans le cadre d'une demande FEDER.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le représentant de la CE interroge l'AG sur le premier bilan pouvant être tiré sur la mise en œuvre par les EPCI des ITI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'AG note que les autorités urbaines se sont bien appropriées les procédures spécifiques à l'ITI et que certaines mesures, notamment celles liées aux infrastructures de transports font l'objet d'une dynamique de programmation très positive.</li> </ul>

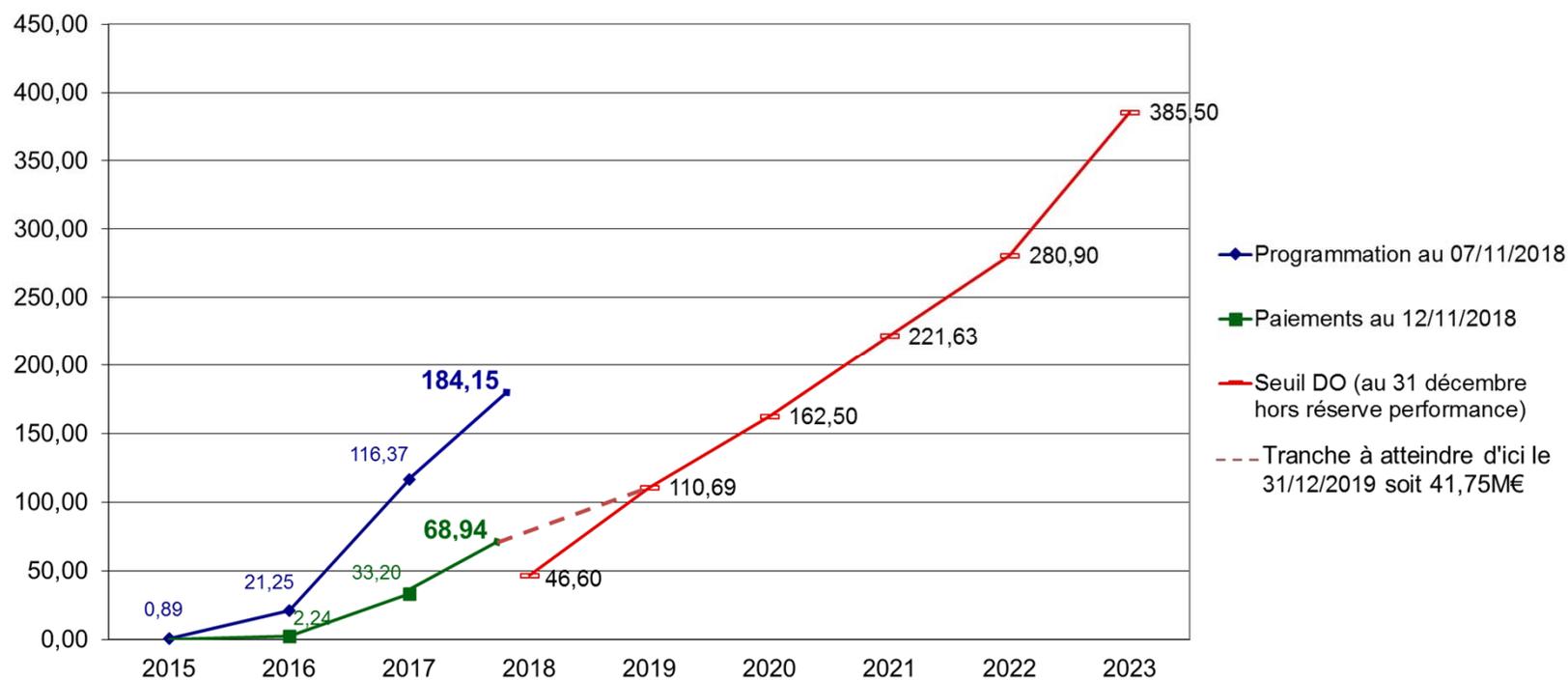
## Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Dynamique de programmation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le représentant de la CE prend acte de l'avancement des indicateurs physiques et financiers du cadre de performance et interroge l'AG sur les éventuelles difficultés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'AG confirme les informations données en mai 2018 sur l'atteinte de l'indicateur de réalisation de l'axe 5 en raison d'un décalage de 6 mois d'une opération de potabilisation. La valeur intermédiaire 2018 ne sera atteinte qu'à la mi 2019 et fera donc l'objet d'une précision apportée au RAMO 2018. Cependant, la valeur 2023 sera d'ores et déjà dépassé en programmation à fin 2018, ce qui témoigne de la bonne dynamique de cet axe.</li> <li>Par ailleurs, l'indicateur financier de l'axe 8 sera impacté par la réduction importante et le décalage temporel des projets du grand port maritime qui n'est plus un grand projet malgré les échanges entrepris par l'AG auprès du bénéficiaire ainsi que l'impossibilité de programmer le grand projet Aéroport pour lequel 17M€ de dépenses déjà réalisées ne peuvent être programmées.</li> </ul>

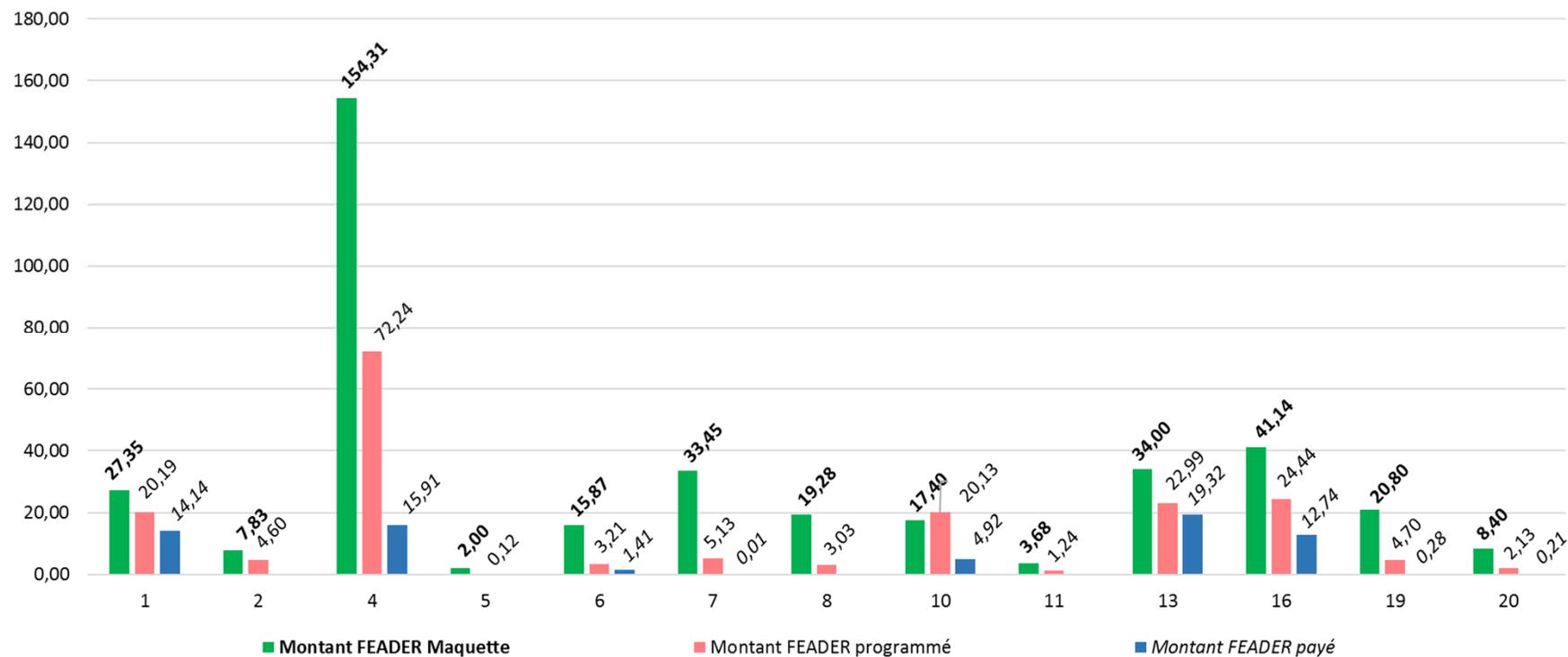
# PDRR 2014-2020

# Avancement du PDRR

## Données financières au 12/11/2018

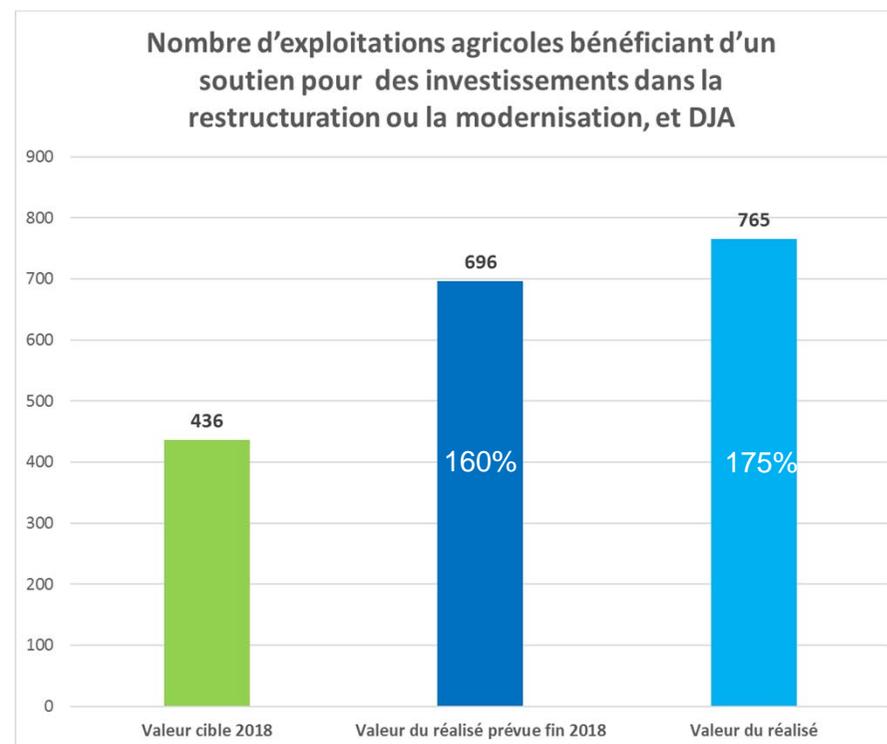
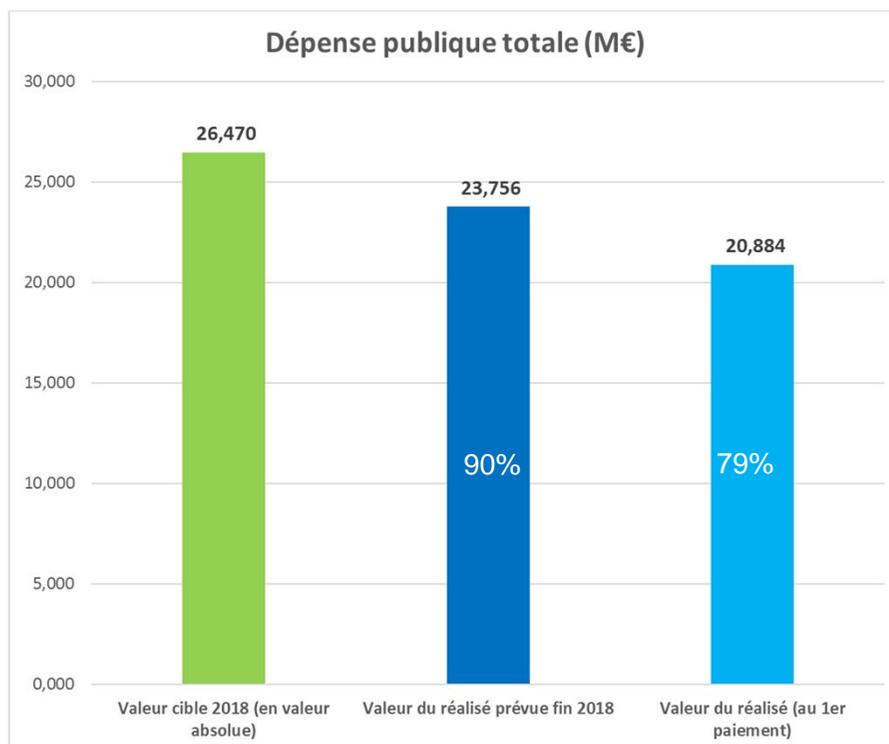


## Données financières au 12/11/2018

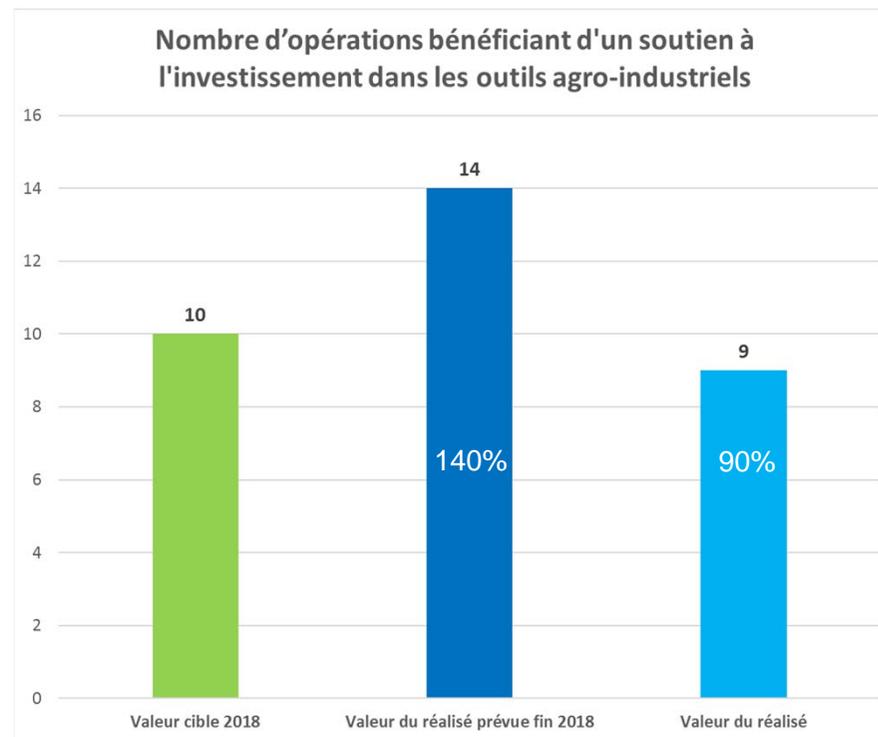
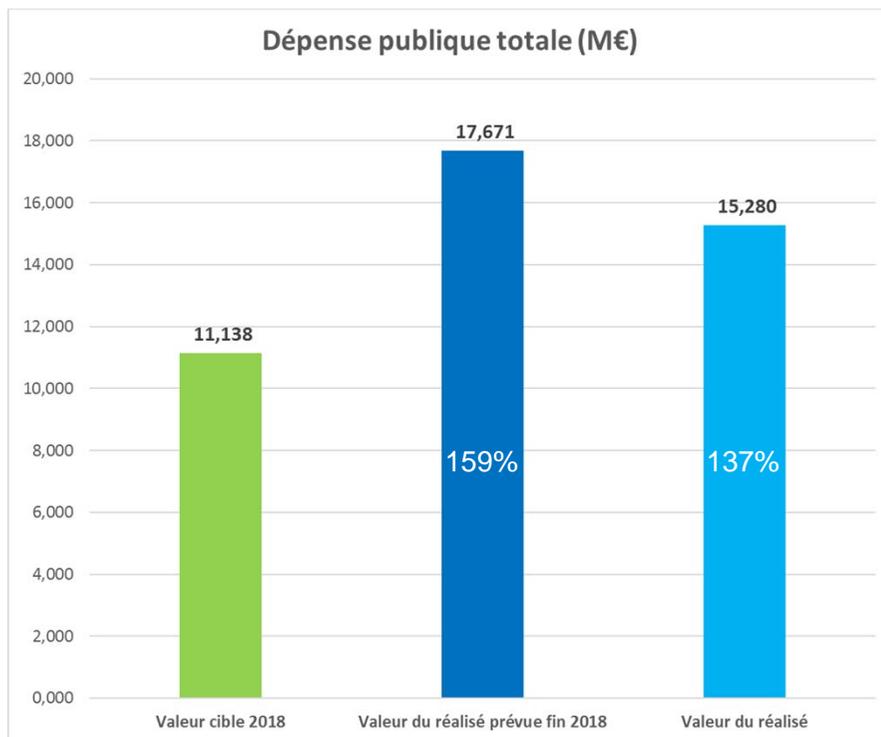


# Cadre de performance

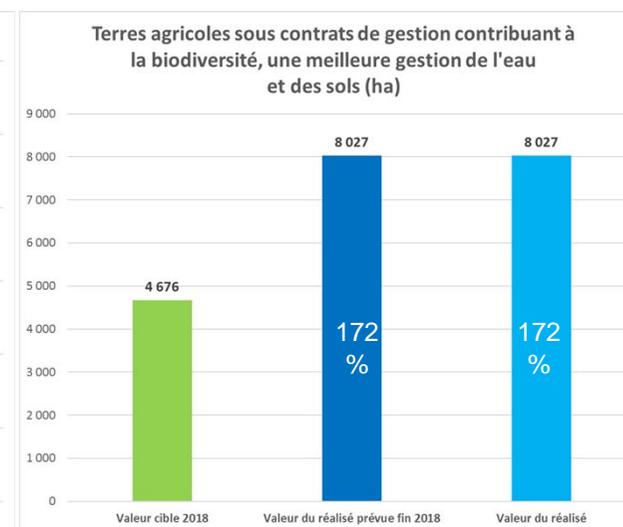
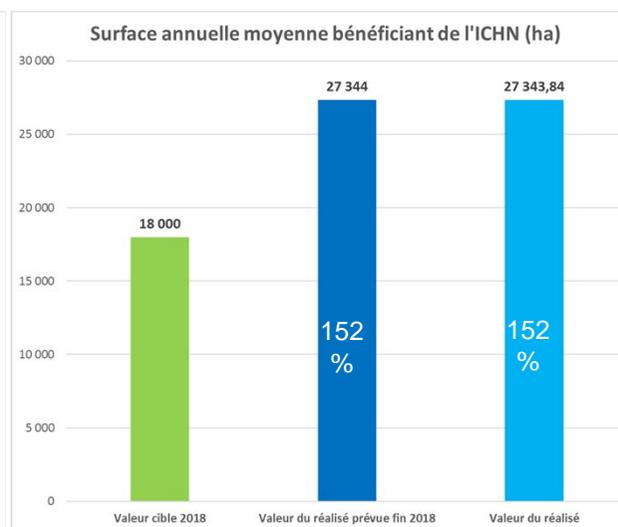
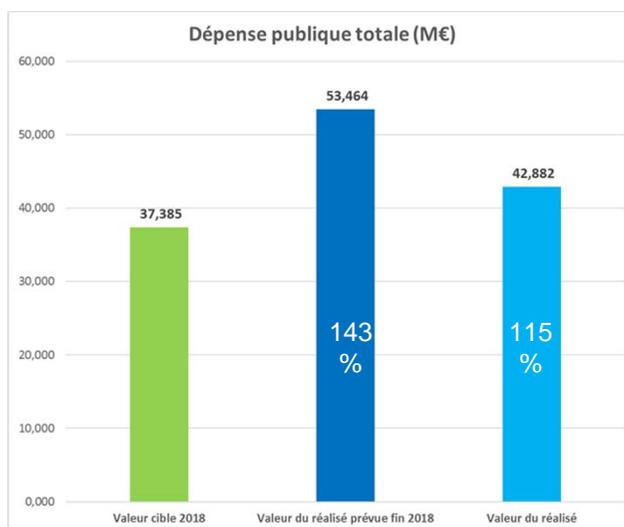
## Priorité 2: Amélioration de la viabilité des exploitations et de la compétitivité



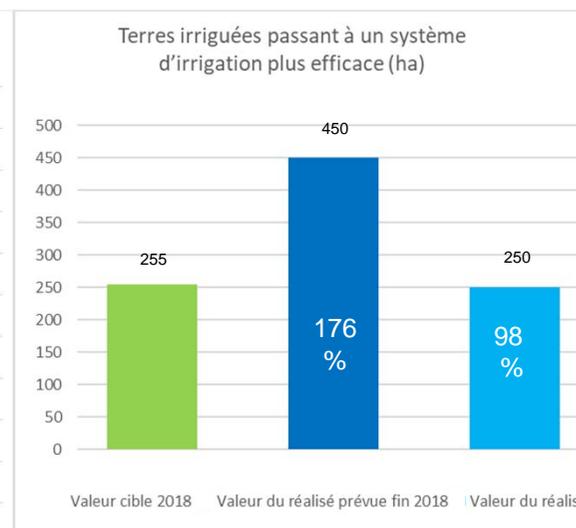
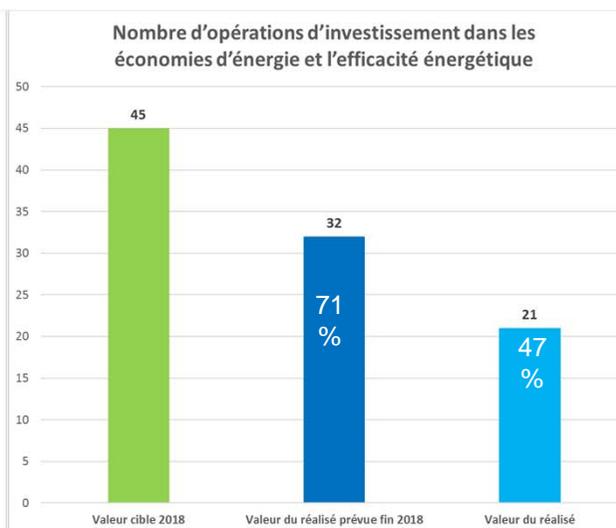
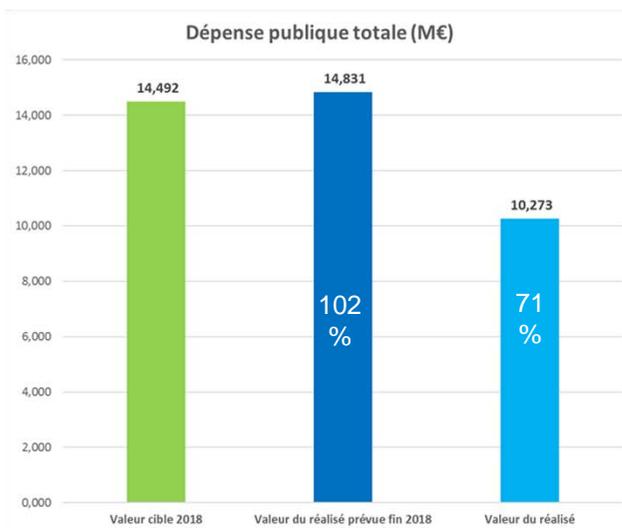
Priorité 3: Organisation de la chaîne alimentaire, bien être animal, gestion des risques



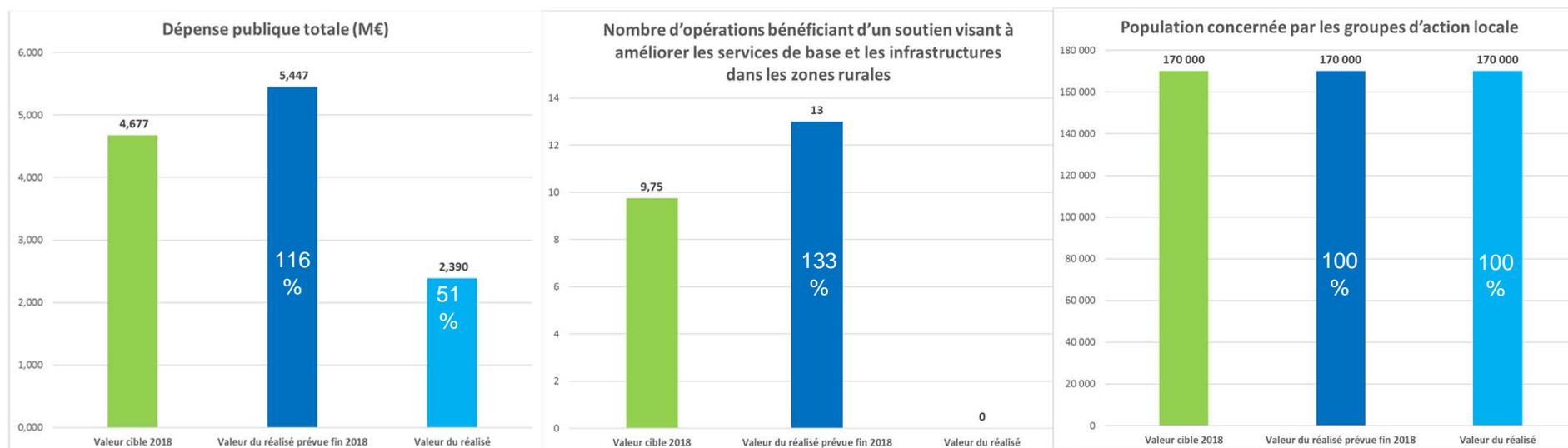
Priorité 4: Restaurer, préserver, renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie



Priorité 5: Promouvoir l'utilisation efficace de l'eau, de l'énergie et les énergies renouvelables



## Priorité 6: Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique des zones rurales



# Instrumentation

## PDR Réunion - état d'avancement du traitement des DDMO – Outils OSIRIS

### 90% DDMO écrits

	Nombre	%
DDMO complets	66	100,00%

DDMO actifs	57	86,37%
DDMO en cours de traitement ASP nationale	2	3,03%
DDMO programmés	7	10,60%
DDMO Livrés en cours de modification MOD, MODCALC, MODREF, MODREF+CALC	5	

DDMO écrits
<b>89,39%</b>

Nb TO PDRR	52
Nb Outils PDRR	59
Nb outils V1	59
Nb outils V2	7
Nb outils total	66

## Révision du PDRR - Travaux de prospective

## Éléments de contexte et objectif de l'exercice

### Contexte:

- PDRR 2014-2020 approuvé en août 2015 pour une durée de 7 années
- Mise en œuvre effective retardée en raison du temps pour la conception, mise en place des procédures de gestion et l'instrumentation des outils du système de gestion
- Phase de croisière après des modifications qui ont simplifiées et rendues attractives certaines aides

### Objectif: établir une simulation de la réalisation du programme à l'horizon de la clôture

- En programmation au 31 décembre 2021
- En certification des dépenses au 31 décembre 2023

## Un processus en 2 phases

- **Phase 1 - Prévisions de réalisation et simulations prospectives**
  - **Etape 1 : Avancement de la programmation et de la déclaration de dépenses** sur la base des dossiers programmés de 2015 au 17 septembre 2018 (identification des reliquats sur dossiers soldés; estimation du solde des dossiers programmés)
  - **Etape 2 : Exécution prospective**: une simulation de la programmation (2021) et de la certification des dépenses (2023)
  - **Etape 3 : Analyse des propositions et redéploiement** (constats des sous-réalisations et prévisions de sur-réalisation par rapport à la maquette initiale; examen et arbitrage sur nouvelle proposition de maquette UE et CPN)
  
- **Phase 2 - Rédaction du PDRR révisé, approbation locale, consultation CNS et négociation avec la Commission**

## Calendrier prévisionnel des travaux

ETAPES	ECHEANCES
<b>Présentation des travaux de révision</b>	<i>Examen de la proposition et méthodologie: COFIL AG 19 septembre 2018</i>
<b>Réunion technique de lancement des travaux</b>	<i>28 septembre 2018 à l'AGILE</i>
<b>Etapes 1, 2 et 3: Avancement de la réalisation et exécution prospective</b>	<i>Du 28 septembre au 09 novembre 2018</i>
<b>Synthèse des propositions services</b>	Du 12 au 23 novembre 2018
<b>Examen des propositions services</b>	1 <sup>ère</sup> semaine de décembre 2018
<b>Analyse des propositions et arbitrage</b>	Du 17 au 19 décembre 2018
<b>Préparation du projet de PDRR révisé approbation locale, consultation CNS</b>	Janvier - mars 2019
<b>Transmission, négociation avec la Commission et approbation</b>	Mars à mai 2019

## Avancement du plan d'évaluation

## Avancement du plan d'évaluation (1/2)

L'objet de ce marché, pour lequel un prestataire est en cours de sélection, est de **proposer une réponse aux questions évaluatives** prévues par la réglementation **pour le RAMO renforcé de 2019, conforme aux exigences de la Commission**, en s'appuyant sur les indicateurs du système commun de suivi et d'évaluation.

### Objectifs :

- Produire des **données quantitatives et qualitatives**, conformes aux exigences de la Commission Européenne, pour mesurer l'efficacité des opérations mises en œuvre.
- **Evaluer l'impact** de la programmation sur la production agricole et le développement local, et sa cohérence avec les stratégies locale et européenne.
- Identifier les forces et les faiblesses de la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 et **proposer des pistes d'optimisation**.

## Avancement du plan d'évaluation (2/2)

### Livrables attendus:

- Un rapport d'analyse des données recueillies (calcul des indicateurs de résultat et des indicateurs d'impact).
- Des fiches synthétiques de réponse aux questions évaluatives.
- Un rapport présentant des propositions pour l'optimisation mise en œuvre du programme.

## Avancement du plan de formation

## Avancement du plan de formation

### 6 sessions organisées au 1<sup>er</sup> semestre 2018 + 1 session au 2<sup>d</sup> semestre

#### + Sessions organisées au fil de l'eau en fonction de l'évolution des besoins :

- Par l'ASP sur DDMO et formation des instructeurs à OSIRIS
- Par la DAAF, session en interne pour accompagner les nouveaux instructeurs (turnover important)

## Avancement du plan de communication

## Avancement du plan de communication

### Actions réalisées :

#### **Axe 1 : Informer**

CNS de novembre 2017 (72 participants) / visites de terrain / Guide des aides / refonte du site du CD / kit de communication et objets promotionnels (1388 distribués)

#### **Axe 2 : Médiatiser**

Conférences de presse, encarts presse, insertion de pages publicitaire dans l'agenda chambre d'agriculture, film FEADER

#### **Axe 3 : Animer**

2 Rencontres avec les professionnels agricoles (93 participants) / Agrofert'îles junior (300 lycéens) / village Europe (158 collégiens)

# Synthèse réunion technique FEADER du 21/11/2018

## Éléments issus de la réunion technique FEADER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Mise en œuvre du Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les représentants de la CE et des ministères soulignent la qualité du travail accompli, aussi bien par l'AG, que par les services instructeurs, l'ASP et l'ensemble du partenariat, dans la mise en œuvre du programme.</li> <li>• Les représentants du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des Outre-Mer soulignent la bonne place de La Réunion dans la mise en œuvre du Programme, qui est le 1<sup>er</sup> DOM et se situe devant un certains nombre de PDR de l'hexagone au niveau de l'avancement du programme.</li> <li>• La Commission se félicite de l'atteinte du seuil de DO 2018 fixé à 46,6 M€ (avec une marge de 22,34 M€), et attire l'attention de l'AG sur la nécessité de maintenir les efforts, pour atteindre le prochain pallier, qui se situe à 110,69 M€. Il restera 41,75 M€ à payer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AG indique que la dynamique prévue en 2017 s'est confirmée en 2018. L'ensemble des outils méthodologiques et de paiement étant opérationnels, l'objectif pour 2019 est d'accroître cette dynamique pour programmer et certifier les opérations à un rythme soutenu.</li> </ul>

## Éléments issus de la réunion technique FEADER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Mise en œuvre du Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission observe que l'AG a fait le choix de conserver la Mesure 2 de <i>transfert de connaissances et actions d'information</i>, contrairement à de nombreuses régions françaises qui ont décidé d'y renoncer malgré la publication du règlement Omnibus.</li> <li>• La Commission note le faible taux de programmation et de réalisation de la Mesure 5 relative à la <i>reconstitution du potentiel de production agricoles endommagé par des catastrophes naturelles</i>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AG confirme son choix qui semble correspondre à une réelle demande sur le terrain. L'AG précise que cette mesure a démarré en appels à projets en 2018, avec une bonne dynamique de programmation, avec le type d'opération 2.1.1. Les types d'opération 2.2.1 et 2.3.1 feront l'objet d'une première programmation en décembre 2018.</li> <li>• L'AG précise que ce dispositif s'est révélé peu attractif pour les bénéficiaires car plus difficile à mobiliser que des dispositifs nationaux équivalents, et que pour faire face aux besoins des agriculteurs, elle a mis en place un dispositif plus accessible sur fonds propres. Le ministère de l'Outre-Mer souligne qu'une réflexion est à mener sur la complémentarité entre ce dispositif et les fonds de mutualisation nationaux ou inter-DOM pour la prochaine programmation. De nombreuses pistes sont à l'étude, notamment sur le choix d'un fonds de mutualisation national ou inter-DOM ou la possibilité d'un traitement différencié entre grandes et petites cultures, ainsi que sur la participation des bénéficiaires.</li> </ul>

## Éléments issus de la réunion technique FEADER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Mise en œuvre du Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission constate un faible taux de réalisation sur la mesure 6 de <i>développement des exploitations agricoles et des entreprises</i>.</li> <li>• La Commission s'interroge sur le faible taux de réalisation de la Mesure 7 de <i>services de base et rénovation des villages dans les zones rurales</i>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AG indique que cette mesure montre des taux de réalisation peu uniformes: l'aide aux jeunes agriculteurs connaît une bonne dynamique, mais le développement des petites exploitations agricoles (6.3.1) et le soutien au développement et à la structuration économique des Hauts (6.4.1) se révèlent moins attractifs. Le service instructeur a entrepris de relancer la communication sur le type d'opération 6.4.1. L'AG précise en outre, que la dynamique actuelle laisse penser qu'un redéploiement des fonds est probable sur la sous-mesure 6.4.</li> <li>• Le retard que connaît la Mesure 7 s'explique d'une part, par une instrumentation OSIRIS tardive et un engagement jusqu'à maintenant des phases études d'autre part. Les premiers dossiers de la phase travaux reçus par le service instructeur présentent des perspectives encourageantes.</li> </ul>

## Éléments issus de la réunion technique FEADER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Mise en œuvre du Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission note le faible taux de réalisation de la Mesure 8 d'investissement dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts.</li> <li>• La Commission s'interroge sur le différentiel entre les montants engagés sur les MAEC et les paiements effectifs.</li> <li>• A la question posée par l'AG sur les ICHN, une réponse sera apportée par la Commission, à savoir s'il est nécessaire de créer un nouveau TO 13.3 sur les contraintes spécifiques en lieu et place des contraintes naturelles.</li> <li>• La Commission constate un bon démarrage de LEADER, mais note le faible taux de réalisation de la Mesure 19.2.1 mise en œuvre de stratégie locale de développement, et demande un état des lieux de la programmation pour les 4 GAL.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AG indique que ce graphique ne reflète pas la réalité des réalisations; le retard est lié à l'élaboration de la méthodologie et des coûts de référence, qui ont pénalisé l'avancement de la programmation et des paiements. Ces outils ayant été élaborés et validés, le rattrapage est en cours. Par ailleurs, l'AG souligne que les projets sont réalisés et attendent d'être payés.</li> <li>• Les MAEC se matérialisent par des contrats qui engagent les bénéficiaires pour 5 ans. Les montants sont donc engagés pour 5 ans mais les paiements sont réalisés annuellement expliquant la différence.</li> <li>• La méthode de calcul proposée reposera sur une zone théorique de référence comme cela avait été fait pour l'ICHN de montagne.</li> <li>• De plus, l'AG précise que sur la Mesure 16 <i>coopération</i>, le montage des dossiers en partenariat est complexe et freine les porteurs de projets.</li> <li>• L'AG indique que plusieurs projets sont en attente d'instruction, et qu'il existe un véritable potentiel. En fonction de la date de signature de la convention GAL, le niveau de programmation fluctue, avec pour le GAL Sud, plus de 30% de programmation. Le GAL Nord dont la convention vient d'être signée, est à 0% de programmation.</li> </ul>

## Éléments issus de la réunion technique FEADER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<p><b>Mise en œuvre du Programme</b></p> <p><i>Cadre de performance</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission note le bon niveau de réalisation du cadre de performance dans sa globalité, même si des points de vigilance persistent, notamment sur la Priorité 6: <i>inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique des zones rurales.</i></li> <li>• Le représentant de la Commission précise la possibilité de comptabiliser les opérations au niveau des indicateurs, dès justification d'un début d'exécution. Cette justification peut-être établie dès réception du dossier de demande de paiement, ou lors de la réalisation de visites sur place ciblées pour les dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande de paiement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AG prend bonne note des observations de la Commission. Elle indique qu'elle portera une attention particulière au suivi de la Priorité 6.</li> <li>• L'AG note avec intérêt la souplesse offerte sur la comptabilisation des indicateurs du cadre de performance, et veillera à ce qu'elle soit mise en œuvre. La dynamique prévue en 2017 s'est confirmée en 2018.</li> </ul>

## Éléments issus de la réunion technique FEADER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Révision du PDRR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission et les Ministères suggèrent à l'AG dans le cadre du prochain remaquetage, d'optimiser les mesures qui fonctionnent bien et, à l'instar d'autres AG, de fermer les mesures qui présentent peu de potentiel. Les dispositifs fonctionnant moins bien ne correspondant peut-être pas à un réel besoin sur le territoire.</li> <li>• Les AG au niveau national attendent un éclaircissement de la notion d'engagement de la part de la CE, ainsi que les dispositions transitoires qui leur permettront de confirmer l'échéance jusqu'à laquelle il sera possible d'engager des opérations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AG prend acte de cette recommandation, et en en tiendra compte lors des travaux de révision du PDRR. Elle indique par ailleurs que des réunions de travail avec les services instructeurs sont à programmer pour poursuivre le travail d'analyse des propositions et de redéploiement.</li> </ul>

# PO FSE

# Avancement du PO FSE

## DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION

Un taux de programmation de 48%, contre 31% au CNS précédent mais qui ne traduit pas encore l'ensemble des opérations existantes et non encore programmées. En intégrant ces opérations ce taux serait proche de 60%

- ➔ Axe 1 (formation professionnelle) programmé à 45% avec plusieurs opérations à venir
- ➔ Axe 2 (emploi et mobilité) programmé à 64% avec plusieurs opérations à venir
- ➔ Axe 3 (inclusion) programmé à 27% beaucoup plus en retrait
- ➔ Axe 4 (assistance technique) programmé à 16%

Une progression globale constante et soutenue depuis 2016 et des tendances favorables sur les axes 1, 2 et 4

## DEGAGEMENT D'OFFICE

Seuil DO 2018	Déjà déclaré	Marge
58 M€	57 M€	-1 M€

**Appel de fonds en cours : novembre 2018**  
Prévision de 21 M€UE supplémentaires

- ⇒ Une position favorable pour l'échéance de 2019
- ⇒ Un seuil de dégagement d'office 2019 plus élevé à 117 M€ qui nécessitera les efforts de tous

## CADRE DE PERFORMANCE

### Axes 1 et 2

- ➔ Les objectifs intermédiaires 2018 pour les indicateurs physiques ont été atteints
- ➔ Les objectifs intermédiaires 2018 pour les indicateurs financiers sont en progression et présentent des perspectives optimistes

### Axe 3

- ➔ Les objectifs intermédiaires 2018 pour les indicateurs physiques progressent et ont atteint 66%
- ➔ Les objectifs intermédiaires 2018 pour les indicateurs financiers ne seront probablement pas atteints et ont nécessité la mise en œuvre d'un plan d'action

## CADRE DE PERFORMANCE

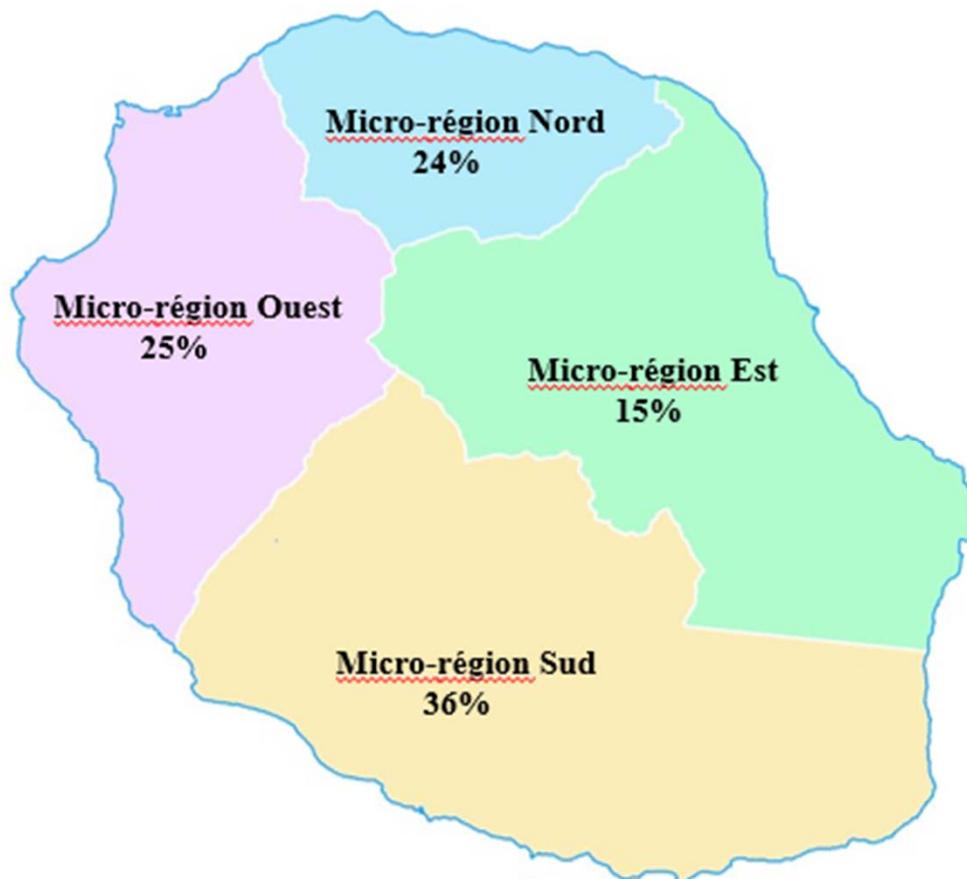
Axe		Nom de l'indicateur	Valeur cible 2018	Valeur réalisée	Pourcentage atteinte de la cible
1	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE	Nombre total de participants	10 822	24 708	228%
		Montant des dépenses éligibles certifiées AC	50 716 000 €	40 214 847 €	79%
2	SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE	Nombre total de participants	28 094	48 818	174%
		Montant des dépenses éligibles certifiées AC	70 525 136 €	55 007 538 €	78%
3	FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	Nombre total de participants	15 912	10 425	66%
		Montant des dépenses éligibles certifiées AC	30 315 489 €	944 431 €	3%

## CADRE DE PERFORMANCE

### Un plan d'action agissant sur les leviers suivants :

- ➔ Un plan de certification pour stimuler la remontée des dépenses
- ➔ Un recours à des prestations externes pour accélérer les certification de dépenses
- ➔ Une analyse prospective permettant d'examiner les tendances
- ➔ Un redéploiement des crédits sur des dispositifs les plus dynamiques
- ➔ Un plan de communication visant notamment à faire émerger des projets nouveaux

## OBSERVATIONS ET RESULTATS

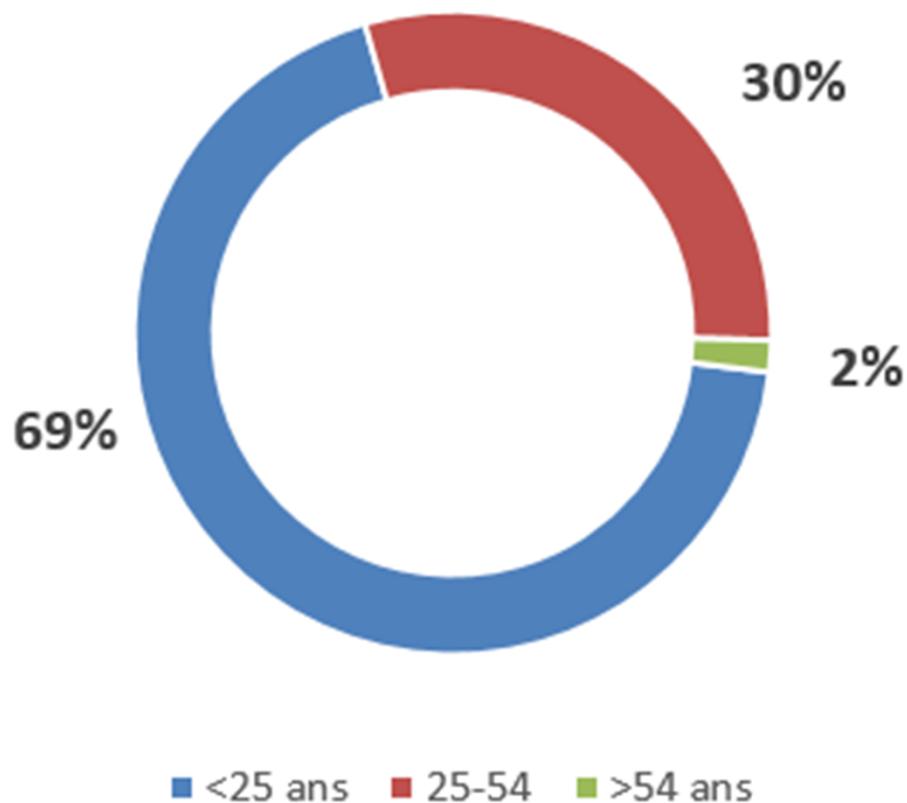


Une répartition des participants corrélée à celle de la population sur le territoire

Une offre de services équilibrée sur le territoire

## OBSERVATIONS ET RESULTATS

### Répartition par âge sur l'ensemble du PO

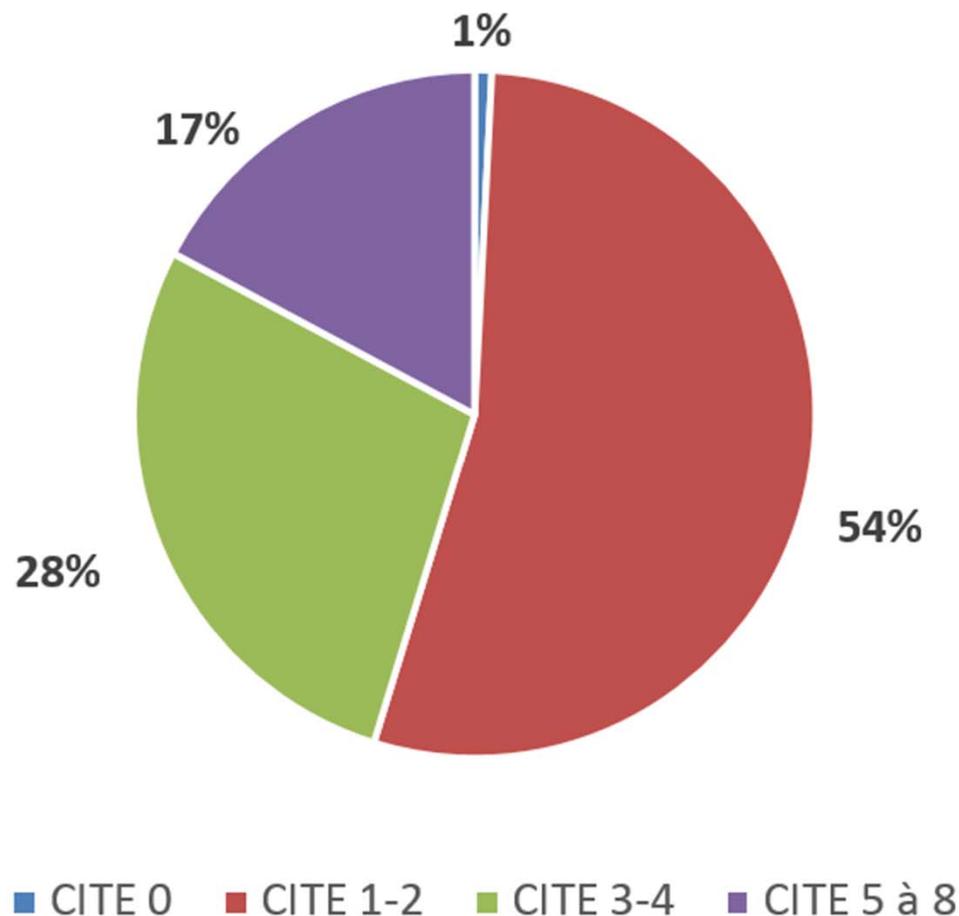


Les participants du programme FSE sont jeunes puisque l'âge moyen est de 23 ans

## OBSERVATIONS ET RESULTATS

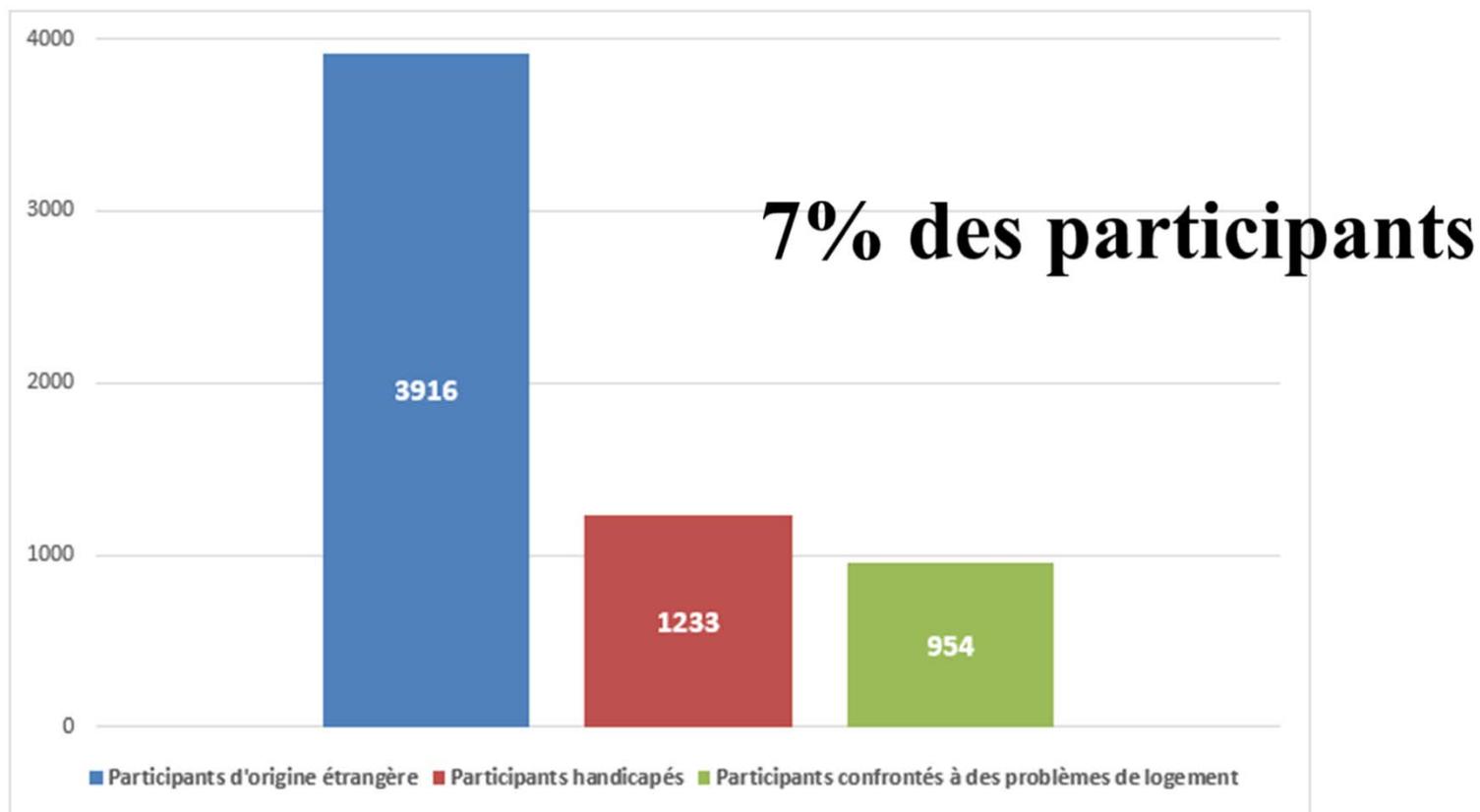
### Répartition par niveau scolaire des participants sur l'ensemble du PO

L'intervention du FSE a en majorité concerné des participants à faible niveau d'étude. Seuls 17% ont suivi un enseignement du cycle supérieur (>baccalauréat)



## OBSERVATIONS ET RESULTATS

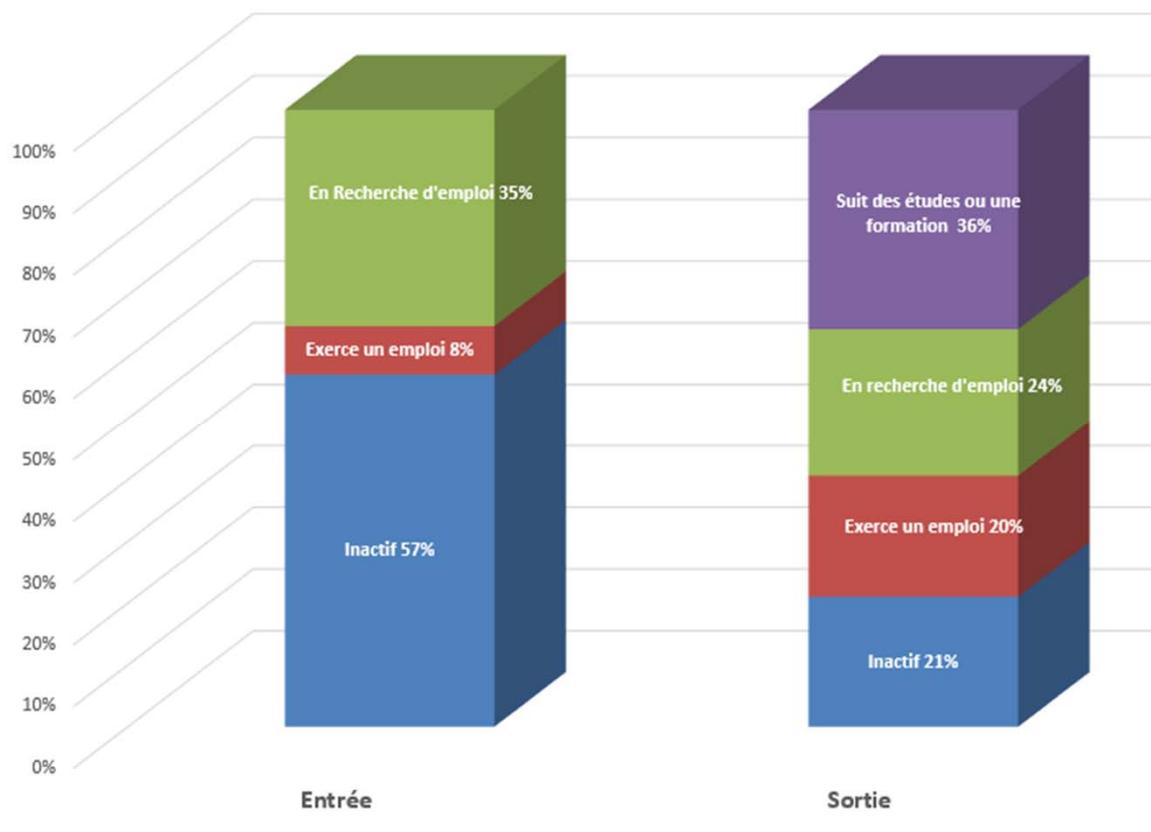
### Groupes défavorisés



Un programme accessible à des publics considérés comme défavorisés

## OBSERVATIONS ET RESULTATS

### Evolution de la situation des participants sur l'ensemble du PO



Une amélioration  
de la situation des  
participants à la  
sortie immédiate  
qui nécessite d'être  
confirmée

# Orientations pour un ajustement du PO FSE

## Des constats ...

- Des difficultés concentrées sur l'avancement de l'axe 3 (20% des crédits)
- Les difficultés d'avancement de l'axe 3 sont liées essentiellement à une faiblesse de la programmation :
  - Impact sur les indicateurs de réalisation
  - Impact sur les certifications de dépenses
- Des simulations d'exécution du programme mettent en exergue des tensions prévisibles sur les axes 1 et 2
- La conception du programme a orienté des projets à visée inclusive vers les axes 1 et 2 du programme
- Le travail d'analyse conduit révèle des leviers d'action possibles pour l'atteinte des objectifs finaux du programme

## ... conduisant à des ajustements du programme

- Ouvrir davantage l'axe 3 à des publics jeunes initialement orientés vers l'axe 2 du PO FSE Réunion en leur proposant un parcours d'inclusion actif.
- Ouvrir l'axe 3 en faveur d'un public sans emploi ou bénéficiaire des minimas sociaux, dans le cadre d'un accompagnement vers l'emploi, en leur permettant d'accéder à des formations initialement prévues sur l'axe 1 dans les métiers de l'aide à domicile et destinées au départ à des professionnels.
- Ouvrir l'axe 3 à des propositions d'actions nouvelles pour une plus grande variété des interventions

# Avancement du plan d'évaluation

## EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PO FSE - 1ERS RÉSULTATS

- ❖ **UNE TRÈS FORTE MOBILISATION POUR RATTRAPER LE RETARD PRIS AU DÉMARRAGE DE LA PROGRAMMATION** (FORTE MONTÉE EN CHARGE EN 2016 ET 2017 CONFIRMÉE EN 2018)
- ❖ **DEUX AXES DANS UNE BONNE TRAJECTOIRE, UN AXE EN DIFFICULTÉ**
- ❖ **DES FACTEURS DE BLOCAGE ET DES FREINS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AUX AXES...** (AJUSTEMENTS TECHNIQUES, PLAN 500 000, PEU D'OPÉRATIONS STRUCTURANTES SUR L'AXE 3)
- ❖ **UNE COMMUNICATION ET UNE ANIMATION À AMÉLIORER**
- ❖ **MAIS UN APPUI AUPRÈS DES PORTEURS JUGÉS ESSENTIEL AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES AVANT LA SÉLECTION** (APPUI INDIVIDUALISÉ AU MONTAGE DE PROJET JUGÉ ESSENTIEL PAR 73% DES PORTEURS)
- ❖ **UN ENJEU CLÉ : AUGMENTER LE NOMBRE DE CONTRÔLES ET DEMANDER LA PRODUCTION DES BILANS**

## EVALUATION THÉMATIQUE - 1ERS RÉSULTATS

- ❖ **LA MOBILITÉ, UN OUTIL INDISPENSABLE POUR RÉPONDRE AUX SPÉCIFICITÉS SOCIOÉCONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE L'ÎLE** (Un marché de l'emploi restreint, 23% de taux de chômage, manque de formations, solution pour 2 à 3% des inactifs, 50% des étudiants qui partent en mobilité sont soutenus par les dispositifs FSE, 1/3 des étudiants réunionnais en mobilité)
- ❖ **DES IMPACTS POSITIFS SUR LES BÉNÉFICIAIRES ET LE TERRITOIRE** (97% des bénéficiaires ont une vision positive des impacts apportés par leur mobilité) **MAIS UNE ABSENCE DE SUIVI SUR LE LONG TERME DES BÉNÉFICIAIRES (>6 MOIS) DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS**
- ❖ **UNE COUVERTURE DES BESOINS QUI POURRAIENT ÊTRE MAXIMISÉE** (un soutien financier satisfaisant, des demandeurs d'emploi très bien accompagnés même sur des périodes de mobilité courte en comparaison des étudiants se trouvant parfois dans des situations d'isolement, une analyse des besoins du territoire et de la pérennité des parcours étudiants et professionnels pouvant être améliorée)
- ❖ **UNE OFFRE DE DISPOSITIFS EXTRÊMEMENT LARGE MAIS PEU COORDONNÉE** (des acteurs très impliqués mais une coordination stratégique à renforcer (objectifs communs, analyse des besoins du territoire,...), une articulation et une lisibilité des aides disponibles pouvant être améliorées (absence de portail unique, de dossier de demande unique, calendrier de paiement, CR/LADOM, Pole Emploi/CNARM)

# Avancement du plan de communication

## Liste des actions mises en place en 2018

- Elaboration d'une nouvelle identité visuelle complémentaire avec les logos règlementaires.
- Conception d'une nouvelle plateforme internet (actuellement en cours de finalisation)
- Conception d'une page Facebook dédiée
- Conception et diffusion de trois spots télévisés d'une durée de 40 secondes (diffusée depuis le 19/11/18 sur Réunion première et Antenne réunion)
- Affichage de 300 faces en 4 x3 dans toute l'île (depuis le 19/11/18)
- Organisation d'une soirée de lancement de la campagne de communication en Préfecture
- Conception d'un hors série « Made in Réunion » de 52 pages sur le FSE
- Diffusion d'un publiportage dans le mensuel économique memento
- Organisation d'une conférence de presse pour interpeler les médias
- Conception d'une exposition photo itinérante dédiée aux bénéficiaires et aux réussites personnelles
- Conception d'outils de communications pour les porteurs de projets (affiches A3, goodies...)

## ACTIONS PRIORITAIRES 2019

- Bilan de la campagne de communication 2018
- Relance de la campagne en avril 2019 sur les supports presses et TV
- Poursuite de l'impression et fabrication de PLV, goodies, et outils de communication pour les porteurs de projets et les SI.
- Rédaction et impression de contenu informatif (kits de présentation du FSE, plaquette diverses...)
- Organisation de journées d'informations grand format à destination des bénéficiaires.

## Éléments issus de la réunion technique FSE

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Avancement du programme</b>	La Commission prend acte de la progression et de la situation satisfaisante des axes 1 et 2. Elle note la situation fragile de l'axe 3 au regard du cadre de performance.	Si la situation globale est satisfaisante pour les axes 1 et 2, les efforts effectués pour dynamiser l'axe 3 laissent penser que l'objectif 2023 est atteignable.

## Éléments issus de la réunion technique FSE

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Avancement du programme</b>	<p>La Commission prend note de la volonté claire de corriger la trajectoire de l'axe 3. Des échanges ont déjà eu lieu entre l'Autorité de gestion et les services de la Commission sur les difficultés de l'axe 3 afin de réfléchir à un redéploiement au niveau des mesures de l'axe pour cibler de toute urgence celles qui pourraient relever le niveau de programmation. La Commission est satisfaite de la présentation en CNS d'un plan d'action qu'elle encourage à mettre en œuvre au plus vite.</p> <p>Elle prend note des solutions proposées qui semblent pouvoir conduire à une amélioration des performances de l'axe 3.</p>	<p>Des travaux ont été effectués depuis plusieurs mois par l'analyse de la situation et la proposition de solutions.</p> <p>L'Autorité de gestion (AG) propose une plus grande ouverture de l'axe 3 aux publics jeunes concernés par une problématique d'inclusion. Elle propose aussi d'intégrer des publics demandeurs d'emploi ou bénéficiaires des minima sociaux à des formations d'aide à domicile réservées jusque-là aux professionnels.</p>

## Éléments issus de la réunion technique FSE

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Avancement du programme</b>	<p>Concernant les solutions proposées, il est nécessaire d'étudier rapidement les modalités les plus efficaces pour permettre ces changements (avenant au programme ou modification du programme). La Commission rappelle que toute modification d'affectation de certaines actions aux différents axes, dans ce cas glisser certains dispositifs/projets qui relèvent d'autres axes vers l'axe Inclusion, nécessite de rester conforme à la stratégie du programme.</p> <p>Par ailleurs, il avait été conseillé de voir sur d'autres programmes quels types d'actions/opérations sont mise en œuvre. Cet exercice est important car à terme l'enveloppe, représentant les 20% de l'allocation FSE totale requise pour l'inclusion, doit être maintenue.</p>	<p>L'AG prendra rapidement l'attache des services de la Commission pour la mise en œuvre de ces évolutions.</p>

## Éléments issus de la réunion technique FSE

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Dégagement d'office.</b>	Il est pris note du prochain franchissement du seuil de dégagement d'office.	L'AG confirme que le seuil de DO devrait être franchi avec une marge d'environ 20 M€.  Les perspectives laissent à penser que le DO 2019 pourra également être atteint, même si la marche sera plus élevée.
<b>Options de coûts simplifiés.</b>	La Commission prend acte du recours aux options de coûts simplifiés pour plus de 40% des opérations et informe que la proposition d'une nouvelle option par La Réunion est en cours d'examen par les services de la Commission.	L'AG se tient à la disposition de la Commission pour répondre à toute interrogation sur ce sujet.

## Eléments issus de la réunion technique FSE

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Rapport annuel de mise en œuvre/Cadre de performance.</b>	La Commission informe l'AG que les réponses aux demandes de précisions sur le RAMO 2017 sont satisfaisantes et qu'une attention particulière sera portée sur le RAMO 2018 dans le cadre de l'examen de performance.	
<b>Avancement du plan de communication.</b>	<p>La Commission constate la bonne mise en œuvre du plan de communication et de la nette progression de ce plan.</p> <p>La Commission interroge l'État sur les actions menées dans le cadre des consultations citoyennes.</p>	L'AG rappelle que les consultations citoyennes sont des initiatives individuelles. Une opération a notamment eu lieu le 30 octobre dernier sur ce sujet à La Réunion. Les consultations citoyennes sont maintenant closes.
<b>Plan de formation.</b>	La Commission prend acte du plan de formation mis en place par l'AG.	L'AG précise que ce plan a porté sur des thématiques variées et informe la Commission que le détail de ce plan lui sera bientôt communiqué.

# Volet régional

## PO National IEJ 2014-2015

## Données financières au 05/11/2018

### La programmation

- A été soutenue puisqu'elle enregistre un taux de programmation de 109%
- 37 opérations ont été enregistrées, engageant un niveau de dépenses de 68 635 076.40 M€ en coût total et de 63 143 506,60 € en coût UE.

Descriptif	Nombre	Valeur . (UE)	Taux
Dossiers	37	63 143 506,60	109%
Op-érations sold-es	2	19 030 289,34	30%
nombre bilans d-pos-s	32	41 956 228,40	66%
nombre bilans valid-s	8	21 357 083,39	34%

### Un niveau de certification ralenti

- 20 645 735,94 € de dépenses (UE) ont été retenues par l'autorité de certification, représentant 36% de la maquette (57 766 506 €).
- L'objectif visé de 45 978 5 546 € CT / 41 842 596 € UE ne sera pas atteint malgré l'appel de fonds de novembre
- La mise en conformité des modalités de gestion locales par rapport au dispositif national, conjugué au manque d'expérience d'au moins 1/3 des opérateurs vis-à-vis des fonds européens expliquent la faible remontée des dépenses

## Contribution aux objectifs du PON

Les 37 opérations ont obtenu de manière globale des résultats en phase avec les objectifs

- Les 3 volets de l'appel à projet ont été mis en œuvre (repérage, accompagnement individualisé et capacités d'insertion) même si les actions d'accompagnement individualisé (56%) et les expériences d'insertion (42%) ont été plus largement développées en proposant une offre plus adaptée au profil du public NEET
- La contribution communautaire a permis aux acteurs intervenant en faveur du public NEET d'offrir des services et compétences complémentaires à leurs missions initiales (approche globale de l'individu, intervention pluridisciplinaires, utilisation des nouvelles technologies...)

Les objectifs d'insertion ont été portés collectivement

- 28 opérateurs de dimensions variables (associations, missions locales, groupements d'intérêt public, organismes de formation, Communes, communautés de communes, Conseil Départemental et Régional, RSMA, LADOM, Cnarm) sont recensés
- Permettant de toucher l'ensemble des micro-régions du territoire (Nord : 33%; Sud, 29%; Est, 23%; Ouest, 15%, du public total touché)

## Contribution aux objectifs du PON

Les opérations sélectionnées sont également à géométrie variable

- Plus de la moitié des opérations est inférieure à 1M € représentant moins de 12% de la maquette. Trois opérations d'une valeur supérieure à 9M€ représentent à elles seules près de 64% de la maquette.

Opération / montant	Nbre opérations	Nbre NEET	Coût / NEET	% total programmé
< 100 000 €	10	421	882,82 €	1%
Entre 100 000 € et 1M€	15	5284	1260,01 €	11%
Entre et 1 et 3M €	9	8176	1912,57 €	25%
> 9M €	3	4560	8 876,49 €	64%

- Pour l'ensemble des 37 opérations programmées, le coût moyen UE par NEET est de 3232€

## L'effet net global de l'IEJ

L'impact du dispositif sur l'évolution des participants est positif

**A l'entrée**, les bénéficiaires sont, en moyenne, âgés de 20,4 ans (69% ont entre 18 et 22 ans).  
50% du public ont au plus un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire

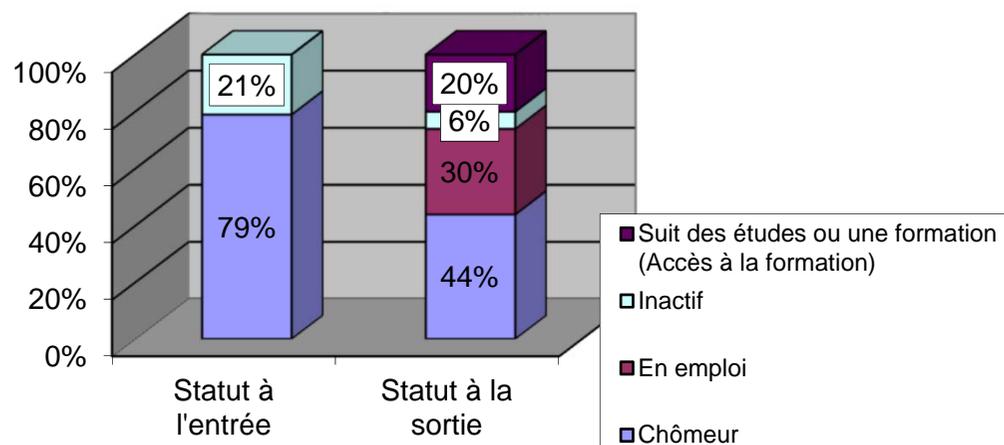
79% ont un statut de chômeur

46% de femmes ont bénéficié des prestations

**A la sortie**, sur les 14 111 participants bénéficiant des différentes prestations, 73% sont allés jusqu'au bout de l'opération.

Plus d'1/3 (30%) allant jusqu'au bout du parcours ont accédé à un emploi

20% sont entrés en formation ou poursuivent des études, et 6% sont en recherche d'emploi



Parmi les 27% qui ont abandonné, 47% sont sortis du dispositif pour cause d'emploi ou d'entrée en formation, ou en stage

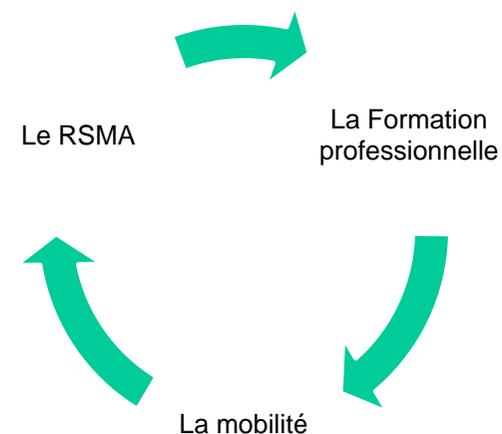
## Préfiguration PO IEJ 2<sup>ème</sup> volet 2018-2020

Au regard des caractéristiques socio-démographiques particulières (recul de l'activité des jeunes 15-24 ans à 43,3%, taux de chômage des 15-24 ans à 47,5%%, ), La Réunion demeure éligible et bénéficie d'une enveloppe complémentaire de 26 471 285 € (dont 15 372 182 FSE) élevant la dotation globale en gestion déconcentrée de 84 237 791€

L'éligibilité des dépenses est possible jusqu'au 31 décembre 2023

Aussi, et dans la continuité de l'appel à projet lancé en 2014, l'Autorité de gestion déléguée, en collaboration avec le partenariat local, a procédé à l'identification de 3 opérations d'envergure prioritaires

### Les orientations prioritaires



## Éléments issus de la réunion technique IEJ

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Volet déconcentré du programme national IEJ.</b>	<p>La Commission demande si des avances ont été versées aux petites structures bénéficiaires du programme IEJ.</p> <p>Par exemple, sur le soutien financier à l'accompagnement à la mobilité, la Commission évoque des possibilités éventuelles qui pourront être examinées avec la proposition du futur règlement FSE+ d'une allocation spécifique additionnelle actuellement en cours de négociation. Les DOM sont encouragés à réfléchir rapidement aux types d'interventions qui pourraient être envisagées dans ce cadre (mobilité jeunes, demandeurs d'emploi, instructeurs venant de la Métropole).</p>	<p>L'AG confirme que des avances ont été versées.</p> <p>L'AG informe que ces possibilités nouvelles seront étudiées dans le cadre du prochain programme.</p>

# PON FEAMP 2014-2020

# Maquette du volet régional FEAMP

## Rappel de la maquette du volet régional FEAMP

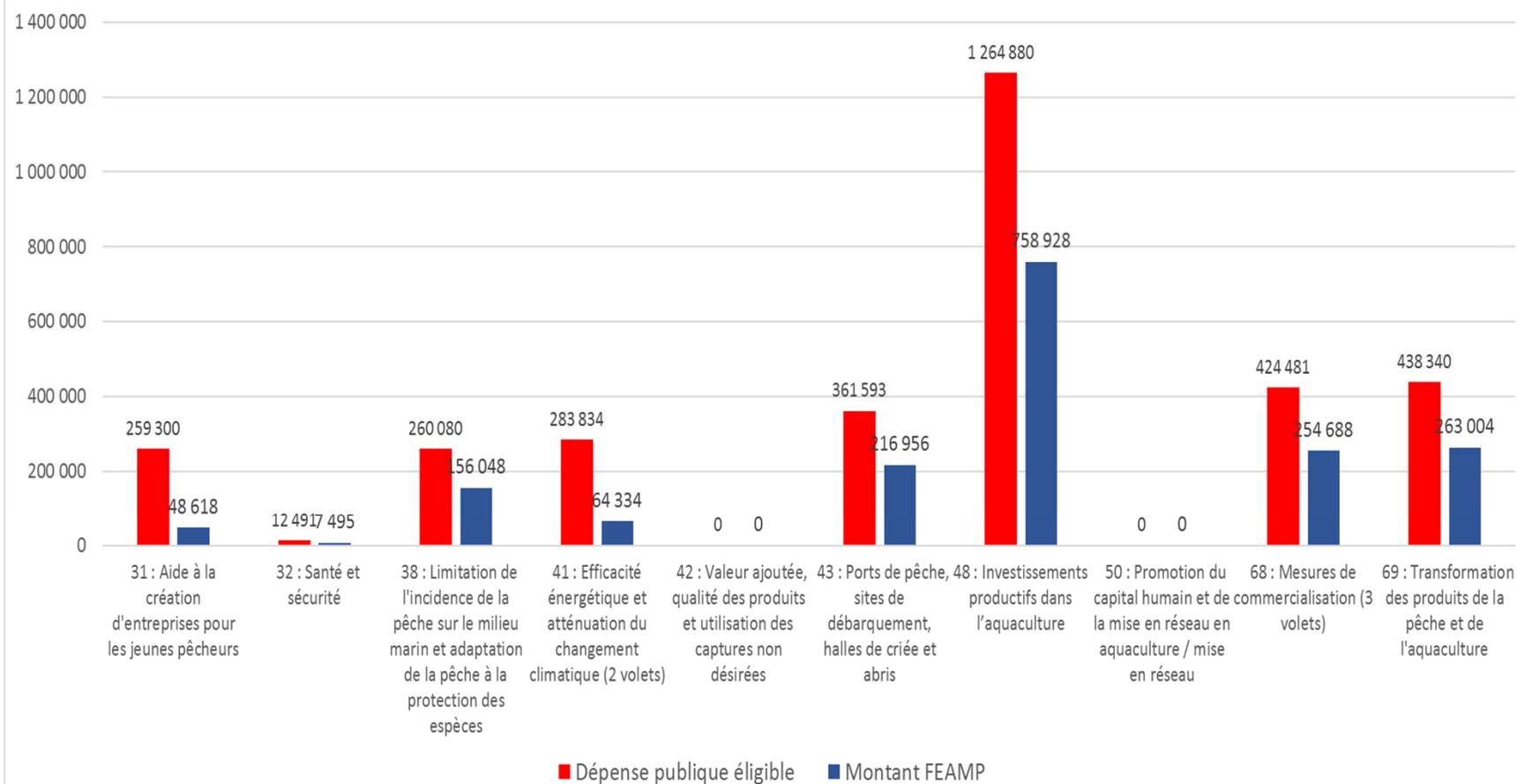
Mesures	Montant DP total	Dont FEAMP
31 : Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs	260 000	195 000
32 : Santé et sécurité	333 333	250 000
38 : Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces	666 667	500 000
41 : Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (2 volets)	1 417 135	875 234
42 : Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées	870 000	652 500
43 : Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris (3 volets)	5 180 000	3 885 000
48 : Investissements productifs dans l'aquaculture	2 035 667	1 526 750
50 : Promotion du capital humain et de la mise en réseau	1 820 000	1 365 000
68 : Mesures de commercialisation (3 volets)	1 400 000	1 050 000
69 : Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	2 179 000	1 633 500
<b>Total</b>	<b>16 161 803</b>	<b>11 932 984</b>

# Etat d'avancement du volet régional

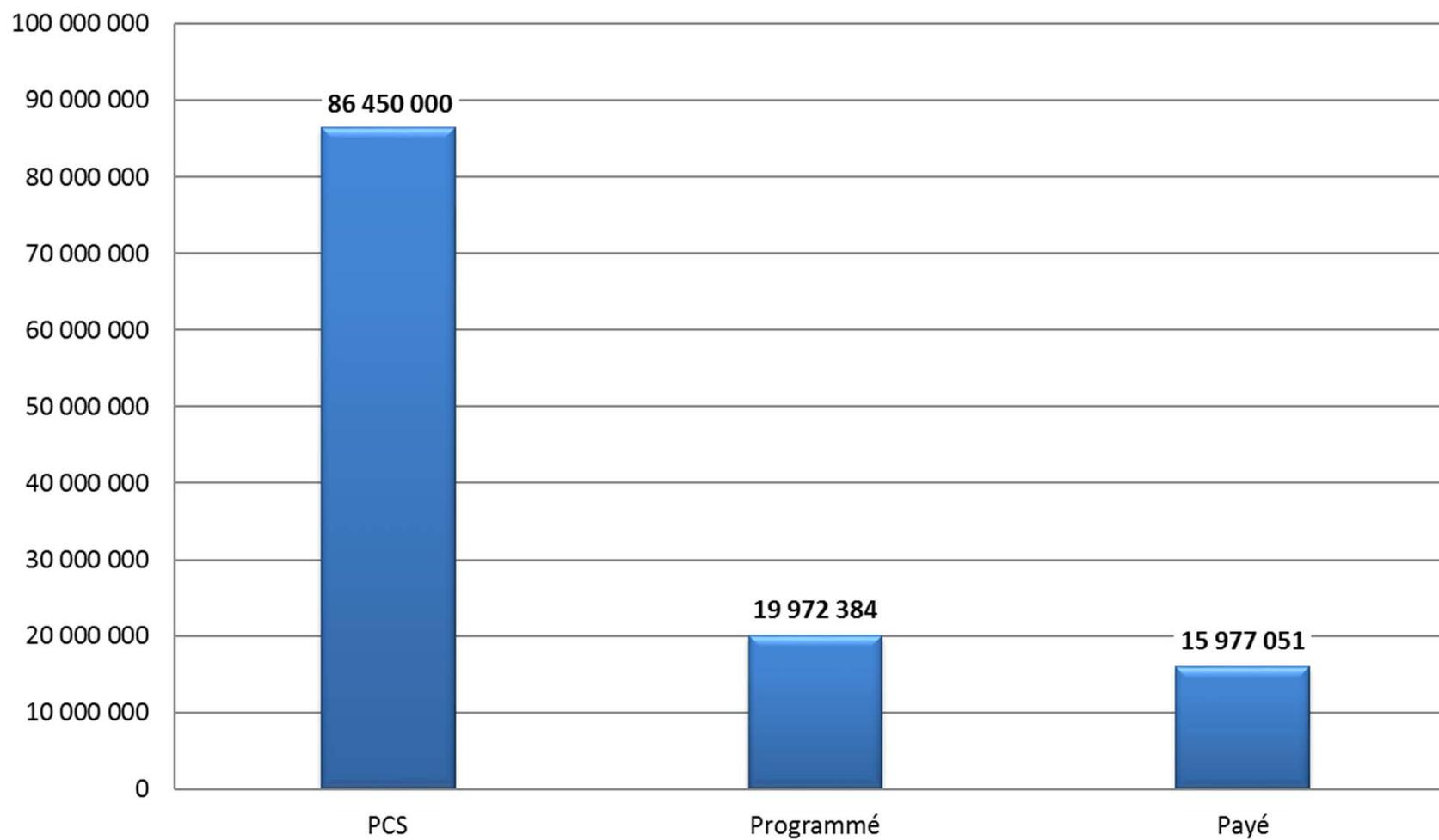
## Vue d'ensemble de l'avancement du volet régional

Mesures	Nombre de dossiers	Dépense publique éligible	Montant FEAMP
31 : Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs	10	259 300	48 618
32 : Santé et sécurité	1	12 491	7 495
38 : Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces	1	260 080	156 048
41 : Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (2 volets)	7	283 834	64 334
42 : Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées	0	0	0
43 : Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris	2	361 593	216 956
48 : Investissements productifs dans l'aquaculture	3	1 264 880	758 928
50 : Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau	0	0	0
68 : Mesures de commercialisation (3 volets)	8	424 481	254 688
69 : Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	2	438 340	263 004
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>3 305 000</b>	<b>1 770 071</b>

### Avancement du volet régional FEAMP par mesure



## Le Plan de Compensation des Surcoûts RUP

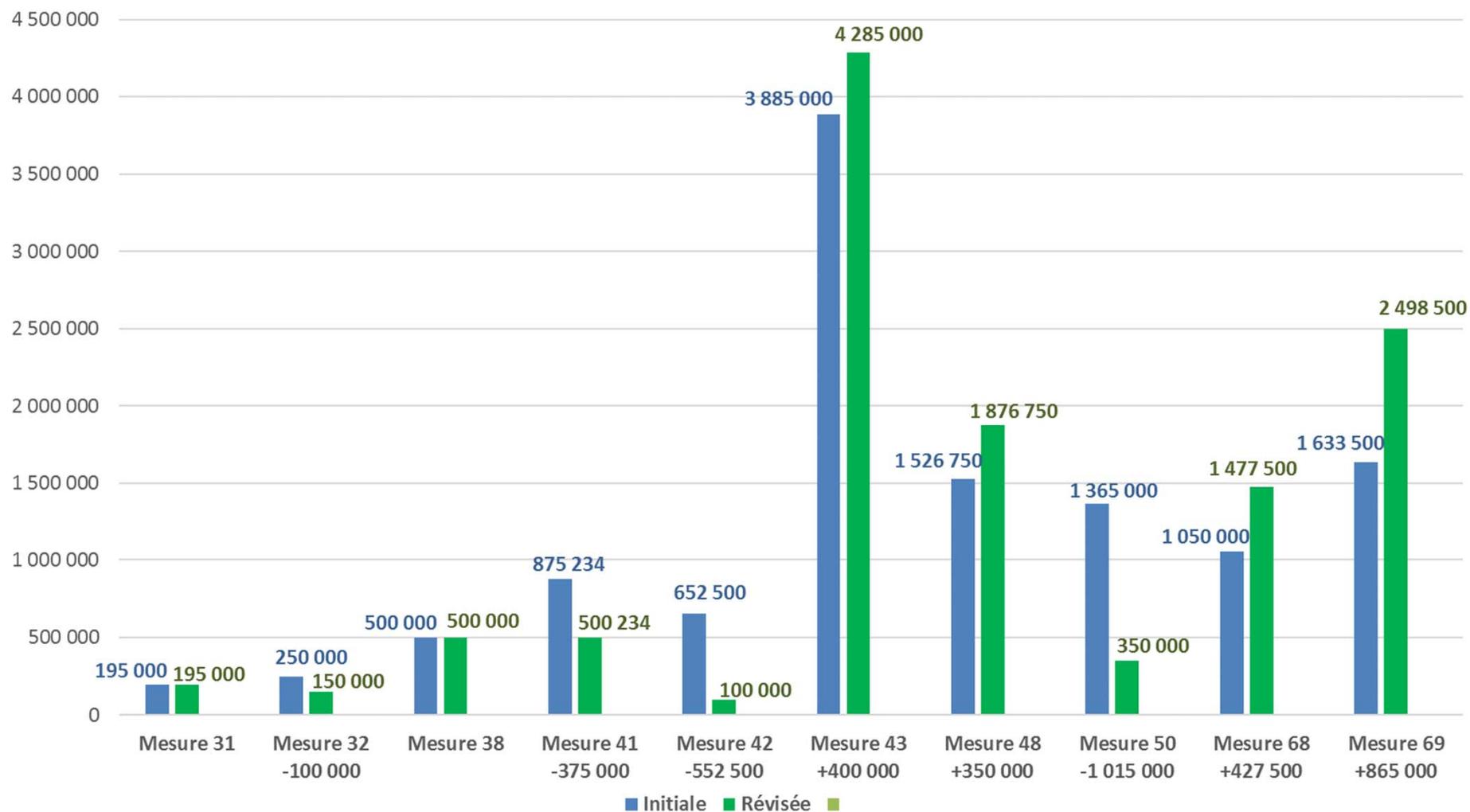


# Proposition d'ajustement de la maquette financière

## Proposition d'ajustement de la maquette financière

Mesures	Initiale	Révisée	Ecart
31 : Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs	195 000	195 000	-
32 : Santé et sécurité	250 000	150 000	-100 000
38 : Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces	500 000	500 000	-
41 : Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (2 volets)	875 234	500 234	-375 000
42 : Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées	652 500	100 000	-552 500
43 : Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris	3 885 000	4 285 000	+400 000
48 : Investissements productifs dans l'aquaculture	1 526 750	1 876 750	+350 000
50 : Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau	1 365 000	350 000	-1 015 000
68 : Mesures de commercialisation (3 volets)	1 050 000	1 477 500	+427 500
69 : Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	1 633 500	2 498 500	+865 000
<b>Total</b>	11 932 984	11 932 984	0

## Proposition d'ajustement de la maquette financière



# Éléments issus de la réunion technique FEAMP

## Éléments issus de la réunion technique FEAMP

	Observations des participants	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Avancement du programme</b>	<p>Les participants saluent la dynamique d'avancement du programme à la Réunion et se réjouissent du taux de programmation du volet régional du FEAMP à hauteur de 15%</p> <p><b>Mesure 70 (PCS)</b> : Le représentant de la DPMA précise qu'avec la dotation PCS, la Réunion dispose d'une enveloppe équivalente à la Région Bretagne.</p> <p><b>Mesure 40</b> (protection et restauration de la biodiversité) : DMSOI a indiqué que deux opérations sur cette mesure nationale ont été programmées pour un montant FEAMP de 1,6 M€ (ce montant vient en complément de l'enveloppe régionale)</p>	<p>Le représentant de l'AG a précisé que la dynamique du volet régional devrait se poursuivre par une programmation importante des opérations dans les trois ans à venir.</p> <p>La Réunion arrive en première position parmi les RUP tant au niveau des opérations programmées que celui de la consommation de l'enveloppe financière totale de la PCS.</p>

## Éléments issus de la réunion technique FEAMP

	Observations des participants	Précisions apportées par l'autorité de gestion (AG)
<b>Révision de la maquette du volet régional PON FEAMP</b>	Un avis favorable est émis à la proposition de la révision de la maquette réalisée dans le cadre de la révision à mi-parcours du PO National.	L'AG précise que cette proposition de révision a été présentée en comité de pilotage FEAMP tenu en Octobre 2018 et qu'elle a reçu l'aval des partenaires ainsi que celui des socio-professionnels concernés.
<b>Perspectives en matière de programmation</b>	DMSOI précise que la validation du PROEPP approuvé par le Conseil Régional en juillet 2018 va permettre la programmation de plusieurs opérations importantes sur la mesure 43 (Ports de Pêche)  Par ailleurs, sur les mesures 48, 68 et 69, les perspectives de programmation sont favorables.	

Merci de votre attention